

BE-A0525_700482_714912_FRE

Inventaire des archives de la Cour d'Assises
de Namur 1796-1990



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	4
Instruments de recherche.....	4
Recommandations pour l'utilisation.....	5
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Histoire institutionnelle.....	7
Compétences et activités.....	8
Tribunal criminel de Sambre-et-Meuse (1796-1804), puis cour de justice criminelle de Sambre-et-Meuse (1804-1811).....	8
Cour d'assises de Namur (1811-).....	9
Organisation.....	10
Ressort et organisation.....	10
Procédure.....	12
Archives.....	12
Historique.....	12
Acquisition.....	13
Contenu et structure.....	15
Contenu.....	15
Registres aux jugements/arrêts.....	15
Dossiers de procédure.....	16
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	19
I. Archives du Tribunal criminel de Sambre-et-Meuse (1796-1804) puis cour de justice criminelle de Sambre-et-Meuse (1804-1811) et du tribunal criminel spécial de Sambre-et-Meuse (1802-1804) puis cour criminelle spéciale de Sambre-et-Meuse (1804-1811).....	19
3 - 11 Registres aux jugements, puis arrêts, relatifs aux affaires ordinaires. 4 avril 1796 (15 germinal an IV) - 24 avril 1811.....	19
12 - 15 Registres aux jugements, puis arrêts, de la cour de justice criminelle spéciale. 21 septembre 1802 (4e jour complémentaire an X) - 29 mars 1811.....	20
16 - 21 Registres des jugements sur appel en matière correctionnelle. 18 avril 1796 (29 germinal an IV) - 22 avril 1811.....	20
23 - 67 Dossiers de procédure. 4 février 1796 (15 pluviôse an IV) - 23 décembre 1810.....	21
II. Archives de la cour d'assises de Namur (1811-1990) et de la cour d'assises spéciale (1811- ca 1830).....	25
69 - 87 Registres aux arrêts de la cour d'assises et de la cour spéciale. 24 juillet 1811 - 20 décembre 1874.....	25
88 - 1111 Dossiers de procédure. 24 juillet 1811 - 27 juin 1990.....	26
1113 - 1161 Répertoires chronologiques des affaires jugées. 1813-1829.....	89
1162 - 1213 Documents concernant les jurés (ordonnances de convocation, cédules d'assignation, listes, certificats médicaux...). 1831-1924.....	92

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Cour d'assises Namur

Période:
1796 - 1990

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0525.36

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 1213.00
- Etendue inventoriée: 120.00 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Namur

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les archives de plus de 100 ans produites par la cour d'assises de Namur sont considérées comme publiques et donc librement consultables.

Les archives de moins de 100 ans, sont uniquement consultables sur autorisation écrite du procureur général près la cour d'appel de Liège (à laquelle ressortit la province de Namur) et de l'Archiviste général du Royaume ou de son délégué. Cette autorisation sera accompagnée d'une fiche d'identification du demandeur et d'un formulaire de recherche signé à remettre au chef de service des AEN.

Les inventaires analytiques d'archives de moins de 100 ans mentionnant les noms des personnes ne peuvent en aucun cas être publiés et sont réservés à l'usage exclusif des Archives de l'État, de l'autorité versante ou des personnes ayant reçu une autorisation de consultation.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction de documents d'archives de moins de 100 ans de ce fonds est soumise à l'autorisation du procureur général près la cour d'appel de Liège (à laquelle ressortit la province de Namur) et de l'Archiviste général du Royaume. Toute reproduction dans le cadre d'une publication est également soumise au respect des dispositions de la loi sur la protection de la vie privée.

Les règles et les tarifs en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Les archives de la cour d'assises de Namur sont essentiellement constituées de registres aux jugements puis arrêts et de dossiers de procédure.

Les registres les plus anciens (périodes française et hollandaise), sont à manipuler avec précaution. Les reliures sont parfois très abîmées ou, en tout cas, fragilisées.

Si les pièces des plus anciens dossiers de procédures sont souvent enfilées, ce n'est pas le cas pour celles des dossiers plus récents, en général volantes. Ces dossiers sont donc eux aussi à consulter avec prudence.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Le présent inventaire remplace la partie consacrée au tribunal criminel du relevé provisoire du fonds " Tribunaux de Namur " établi par Xavier Rousseaux en 2003 ¹, et le bordereau du versement des archives de la cour d'assises

1 ROUSSEAU X., Relevé provisoire des archives du tribunal de Namur, 2003.

rédigé par Marianne Renson en 2008 ². En annexe se trouve la concordance avec les anciens numéros.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

Il n'existe pas de registre d'entrée ou de table alphabétique des accusés conservée dans les archives de la cour d'assises de Namur ³. Les seuls instruments conservés dans le fonds qui permettent un accès aux dossiers sont les répertoires chronologiques de la période hollandaise et les registres aux jugements / arrêts. Cependant, lors de la réalisation du présent inventaire, nous avons découvert des dossiers de procédure pour lesquels aucun arrêt n'était conservé dans les registres. Or, ces affaires ont bien été traitées devant la cour d'assises de Namur, comme en témoignent les procès-verbaux d'audiences, états de frais, questions posées au jury de jugement, etc. contenus dans ces dossiers. S'agit-il d'un oubli de la part du greffier ? Existait-il un registre annexe (peu probable) manquant ? La question reste encore sans réponse. Ce problème qui concerne essentiellement la période hollandaise et le début de la période belge montre aussi la limite à l'utilisation des registres comme instruments permettant l'accès aux dossiers.

Vu l'absence d'instruments adéquats, la difficulté de recherche est donc importante pour qui effectue une recherche sur base de patronyme. Pour pallier ce manque et faciliter l'entrée dans le fonds d'archives, le présent inventaire est suivi d'une liste de tous les dossiers de procédure présents dans le fonds. Ceux-ci y sont classés de façon chronologique en fonction de la date de prononcé du jugement/arrêt. Les informations suivantes sont reprises pour chaque dossier : nom de l'accusé, chef d'accusation, concordance entre les numérotations ancienne et actuelle. Dans le cas de dossiers ayant moins de 100 ans, les noms des accusés ont été masqués. Sont également intégrés dans cette liste les dossiers de procédure pour lesquels aucun arrêt n'était conservé dans les registres.

Comme nous l'avons expliqué au paragraphe *Langues et écriture des documents*, l'orthographe des noms des accusés varie parfois du registre aux arrêts aux pièces de procédure. Il est donc bon de consulter les deux séries, registres et dossiers, et dans le cas d'une recherche par patronyme, d'étendre celle-ci à toutes les formes possibles du nom.

Il arrive que la nature du crime n'aie pu être clairement identifiée, ou qu'il y ait un doute concernant cette information, ce qui explique la mention " non identifié " dans la colonne " chef d'accusation ". En effet, celui-ci n'est pas toujours spécifié dans les registres aux arrêts, surtout lorsqu'il s'agit d'un acquittement. Cette information peut être trouvée dans les dossiers de procédure pour autant que les pièces la mentionnant aient été conservées, ce qui n'est pas toujours le cas, beaucoup de dossiers, notamment les plus anciens, étant incomplets.

2 RENSON M., Bordereau de versement des archives de la cour d'assises de la province de Namur, 2008.

3 Seul le registre aux jugements ordinaires pour la période du 7 avril 1796 (18 germinal an IV) - 27 septembre 1796 (6 vendémiaire an V) contient une table récapitulative des jugements en fin de volume. Voir n° 3 du présent inventaire.

Lorsque des informations précises au sujet des crimes ont été recueillies (par exemple vol avec effraction, vol avec escalade, vol de ruches...), celles-ci ont été intégrées. Mais ce n'était pas toujours le cas, ce qui explique l'utilisation de termes plus généraux (vol). Dans tous les cas, avant de faire des statistiques, le chercheur devra retourner impérativement à la source. Cette table est avant tout un outil mis à sa disposition pour orienter ses recherches et non pour y suppléer.

Rappelons également que cette liste ne reprend que les dossiers conservés. Elle n'est en aucun cas le reflet de la totalité de l'activité des juridictions criminelles namuroises depuis 1796. Pour avoir une vue globale de celle-ci, une consultation croisée des registres aux arrêts, des récapitulatifs des sessions sous le régime hollandais et de la liste des dossiers conservés reste indispensable.

De manière plus générale, nous attirons aussi l'attention du chercheur sur le fait que dès le début du XXe siècle, les dossiers contiennent bien souvent des photographies de scènes de crime. Certaines d'entre elles pourraient se révéler choquantes pour les personnes sensibles.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Tribunal criminel de Sambre-et-Meuse (1796-1804)
Tribunal criminel spécial de Sambre-et-Meuse (1802-1804)
Cour de justice criminelle de Sambre-et-Meuse (1804-1811)
Cour de justice criminelle spéciale de Sambre-et-Meuse (1804-1811)
Cour d'assises de Namur (1811-)
Cour spéciale de Namur (1811-)

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE

L'Assemblée nationale du 20 janvier-25 février 1791 ⁴instaure des tribunaux criminels dans chaque département du territoire français. Lorsque, par application de la loi du 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1796), nos régions sont annexées par la France, l'organisation judiciaire française telle que décrite dans la constitution du 5 fructidor an III (22 août 1796) ⁵y est également établie et le *Code des délits et peines* du 3 brumaire de l'an IV (25 octobre 1796) ⁶, mis en vigueur.

Namur, chef-lieu du nouveau département de Sambre-et-Meuse, devient dès lors siège d'un tribunal criminel chargé de sanctionner les délits " emportant peine afflictive et infamante ". Il est composé d'un président, d'un accusateur public et d'un greffier, élus par l'assemblée électorale du département, de 4 juges choisis dans le tribunal civil et d'un jury de jugement de 12 membres. Son ressort s'étend alors sur un territoire regroupant des terres ayant appartenu à l'ancien comté de Namur, aux duchés de Brabant et de Luxembourg, à la principauté de Liège et divisé en 4 arrondissements : Namur, Dinant, Marche et Saint-Hubert.

Dès 1801, à côté de ce tribunal chargé des crimes ordinaires, est créé un tribunal criminel spécial. Il constitue un organe particulier, réservé à certains contentieux soumis à un jugement selon des modalités plus restrictives, tels que faux et crimes contre les biens.

La nouvelle constitution du 28 floréal an XII (18 mai 1804) modifie peu l'organisation des juridictions, mais en change la terminologie ⁷: le tribunal criminel prend le nom de cour de justice criminelle et le tribunal criminel spécial, cour de justice criminelle spéciale. Leurs jugements deviennent des arrêts.

La procédure pénale subit dans la foulée de profondes modifications. Celles-ci

4 Décret de l'Assemblée nationale instaurant un tribunal criminel dans chaque département. Pasinomie, 1ère série, t. II, p. 176.

5 Constitution de l'an III. Pasinomie, 1ère série, t. VII, p.12-13.

6 Loi introduisant le Code des délits et des peines. Pasinomie, 1ère série, t. III, p.164-217.

7 Art. 136 du Senatus-consulte organique du 28 floréal de l'an XII (18 mai 1804). Pasinomie, 1ère série, t. XIII, p.11

seront reprises dans le Code d'instruction criminelle de 1808⁸, concentrant la refonte des textes législatifs, et le Code pénal en 1810, organisant la répression des crimes et des délits. La loi du 20 avril 1810 fixe la nouvelle organisation judiciaire⁹. Elle supprime les cours de justice criminelle permanentes pour les remplacer par des cours d'assises temporaires, siégeant alternativement de mois en mois dans chaque département du ressort de la cour d'appel ou cour impériale. Le niveau du ressort d'appel devient donc central dans la sélection et le jugement des infractions criminelles. En 1811, les nouveaux codes pénaux sont mis en vigueur dans le département de Sambre-et-Meuse qui relève désormais de la cour d'appel de Liège, tout comme ceux de l'Ourthe, la Lippe, la Roer, et la Meuse-Inférieure.

Cette structure évoluera peu sous les régimes hollandais et belge, excepté en ce qui concerne son ressort territorial, qui sera remodelé. Toutefois la constitution du 24 août 1815 supprime le jury et la publicité des séances. Un nouveau code de procédure criminelle, basé sur les dispositions du Code criminel français de 1808, avec quelques modifications, est mis à l'étude et finalement promulgué le 5 juillet 1830 mais sera révoqué le 14 janvier 1831 par le gouvernement provisoire belge. Le pouvoir judiciaire est définitivement organisé par la loi du 4 août 1832¹⁰. Après la chute du gouvernement hollandais, un arrêté du gouvernement provisoire belge daté du 7 octobre 1830 rétablit la publicité de l'instruction et de l'audition des témoins. La constitution belge de 1831¹¹ rétablit l'institution du jury en matière criminelle et pour les délits de presse et prévoit une révision des codes, mais il faudra attendre plus de trente ans pour que cela soit chose faite.

En 1867, le Code pénal belge¹², qui remplaça le Code pénal de 1810, jusque-là toujours en application, ne changea pratiquement rien dans l'organisation de la cour d'assises¹³.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

TRIBUNAL CRIMINEL DE SAMBRE-ET-MEUSE (1796-1804), PUIS COUR DE JUSTICE CRIMINELLE DE SAMBRE-ET-MEUSE (1804-1811)

Sous le régime français, il existait deux filières pénales dans le département de Sambre-et-Meuse :

* *Filière ordinaire* :

8 Loi introduisant le Code d'instruction criminelle. Pasiomie, 1ère série, t. XIV, p. 319.

9 Pasiomie, 1ère série, t. XV, p.77-78.

10 Loi sur l'organisation judiciaire. Bulletin officiel des lois et arrêté royaux de la Belgique, n° LXXVII, 1832.

11 Art. 98 de la Constitution belge et art. 150 de la Constitution coordonnée.

12 Moniteur belge, 5 octobre 1867.

13 Si la structure générale de la cour d'assises ne changea pas, quelques modifications, notamment touchant à la formation du jury, furent encore apportées par les lois suivantes : Loi du 18 juin 1869 sur l'organisation judiciaire (ressort et formation du jury) (M.B., 26 juin 1869) ; Loi du 21 décembre 1930 sur la formation du jury en cours d'assises (M.B., 18 mars 1931) ; Code judiciaire (M.B., 31 octobre 1967, supplément) ; Loi du 21 décembre 2009 relative à la réforme de la cour d'assises (M.B., 11 janvier 2010).

Le tribunal criminel (1796-1804) est chargé du jugement des infractions les plus graves, les crimes, " délits emportant peine afflictive et infamante ". Il juge également en appel des décisions du tribunal correctionnel.

À titre exceptionnel, il est aussi compétent pour certains délits correctionnels :

- les délits commis par les officiers de police judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions ;
- les délits commis par un directeur de jury ou un président du tribunal criminel ou un accusateur public, même hors l'exercice de leurs fonctions.

Le tribunal criminel constitue aussi la juridiction disciplinaire à laquelle sont déférées par l'accusateur public les négligences des officiers de police judiciaire, telles les évasions de prisonniers.

Le tribunal criminel prend le nom de cour de justice criminelle sous l'Empire (1804-1811), mais aucun changement n'intervient en ce qui concerne ses compétences.

Les jugements des tribunaux criminels étaient sans appel. Cependant, l'accusé ou le commissaire du pouvoir exécutif, dans l'intérêt de la loi, pouvaient se pourvoir en cassation.

** Filière spéciale :*

À côté du tribunal criminel " ordinaire " du département, un tribunal spécial, compétent dans des matières spécifiques est établi par la loi du 23 floréal an X (13 mai 1802). Il constitue un organe particulier, réservé à certains contentieux soumis à un jugement selon des modalités plus restrictives, tels que faux et crimes contre les biens. Lui est plus précisément attribué la connaissance de tout crime de contrefaçon, en écritures publiques ou privées, ou d'emploi fait d'une pièce qu'on savait être fausse. Dans les départements dans lesquels il n'existait pas de tribunaux spéciaux créés en exécution de la loi du 18 pluviôse an IX (7 février 1801) pour la répression du brigandage, comme c'est le cas pour le département de Sambre-et-Meuse, il traite également des crimes de fausse monnaie, d'incendie de grange, de dépôt de grains, et de contrebande avec attroupement et port d'armes.

Sous l'Empire, il prend le nom de cour de justice criminelle spéciale (1804-1811). De nouvelles compétences lui sont attribuées. L'article 1er de la loi du 19 pluviôse an XIII (8 février 1805) charge les cours de justice spéciales de la connaissance des crimes de rébellion envers toute force armée. Les jugements définitifs de ces tribunaux ne sont soumis à aucun recours.

COUR D'ASSISES DE NAMUR (1811-)

** Cour d'assises ordinaire*

En 1811, les changements induits par l'introduction des codes napoléoniens (code d'instruction criminelle de 1808 et code pénal de 1810), sont plus importants et accompagnés d'une réforme de l'organisation judiciaire. La mise en vigueur du Code d'instruction criminelle ¹⁴et de la loi du 20 avril 1810 entraîne la suppression des cours de justice criminelle des départements. Afin de maintenir l'institution du jury de jugement, ces tribunaux, jusque-là

permanents, seront remplacés par des assises, qui se tiendront périodiquement au chef-lieu du département et seront présidées par un membre de la cour d'appel.

Une partie des attributions des cours de justice criminelle en matière de juridiction répressive passe aux cours impériales ou cours d'appel. Il en sera ainsi pour le contrôle et la surveillance de la police judiciaire. Les cours d'assises perdent également leur compétence de juridiction d'appel en matière correctionnelle, au profit des tribunaux de première instance du chef-lieu du département voisin le plus proche et de la cour impériale.

Au cours des périodes hollandaises et belges, les compétences de la cour d'assises évoluent peu. Le Code pénal belge de 1867 prévoit que la cour d'assises juge les crimes graves, les délits politiques et des délits de presse.

* *Cour spéciale*

En 1811, la cour spéciale prend le relais de la cour de justice spéciale. Ses compétences sont fixées dans les articles 553-555 du Code d'instruction criminelle. On y retrouve les crimes de fausse monnaie, de rébellion contre les forces armées, de contrebande armée mais aussi les assassinats fomentés par des attroupements armés et les crimes commis par des vagabonds ou des personnes condamnées à des peines infamantes. Elle se réunit toutes les fois qu'une affaire de sa compétence doit être jugée.

Sous le régime hollandais, peu de changements sont apportés aux compétences des juridictions répressives. L'arrêté du 3 août 1814 du prince Guillaume d'Orange-Nassau réglant les compétences des cours spéciales s'appuie d'ailleurs directement sur les articles 553-554 du Code d'instruction criminelle ¹⁵.

Seuls deux arrêts prononcés par la cour spéciale de Namur furent enregistrés pour la période 1811-1812 dans les registres de la cour ordinaire. Les années suivantes, son activité semble se tarir. Les registres pour les années 1816 à 1818 étant manquants, nous n'avons pu vérifier cet état de fait avec exactitude.

Les dossiers conservés paraissent confirmer cette idée : il faut en effet attendre 1817 pour voir une affaire jugée devant la cour spéciale. Mais à partir de là, jusqu'à la fin de la période hollandaise, on relève régulièrement des arrêts prononcés par la cour spéciale (ex. : affaire Vertir, 5 août 1819 ; affaire Maréchal-Bovi, 5 août 1820, affaire Coune-Nihoul, 5 août 1820, affaire Fouarge, 21 novembre 1820 ; affaire Planard le 3 février 1829, affaire Pirquin le 10 juillet 1830).

ORGANISATION

RESSORT ET ORGANISATION

* *Tribunal criminel (1796-1804) puis cour de justice criminelle (1804-1811)*

Sous l'occupation française, le tribunal criminel est composé d'un président, choisi par les juges du tribunal d'appel, chaque année jusqu'en 1804, à vie

¹⁵ Pasinomie, 2e série, t. I, p. 251.

ensuite, d'un accusateur public, d'un greffier, tous trois élus par l'assemblée électorale, de quatre juges choisis dans le tribunal civil et d'un jury de jugement de douze membres tirés au sort. L'accusateur public poursuit devant le tribunal les crimes et délits retenus par le jury d'accusation.

Le jury de jugement, après délibération, statue sur la culpabilité alors que les juges décident de la peine. Le tribunal peut prononcer deux types de peines : les peines infamantes (notamment la déchéance des droits) ou les peines afflictives (peine de mort, emprisonnement, travaux forcés, déportation). Lorsque le jury déclare l'accusé non-coupable, celui-ci est remis en liberté par le président.

Sous le régime français, le ressort du tribunal criminel s'étend sur le département de Sambre-et-Meuse, et comprend les arrondissements de Namur, Dinant, Marche et Saint-Hubert.

** Tribunal criminel spécial (1796-1804) puis cour de justice criminelle spéciale (1804-1811)*

Ces tribunaux criminels spéciaux sont composés de 6 juges. Dans les villes où il y avait un tribunal criminel et un tribunal civil de première instance, comme c'était le cas à Namur, ceux-ci sont constitués par le président et deux juges du tribunal criminel, et par 3 juges du tribunal civil.

À la différence des tribunaux criminels ordinaires, les tribunaux criminels spéciaux statuent sans intervention d'un jury. La procédure y est donc raccourcie et simplifiée. Par contre, leur ressort reste le même.

** Cour d'assises et cour spéciale*

Les premières cours d'assises se tiennent une fois par trimestre, plus si nécessaire, au chef-lieu de chaque département. Elles sont constituées d'un élément judiciaire, la cour et d'un élément non judiciaire, les jurés, tirés au sort parmi les citoyens. La cour est présidée par un magistrat de la Cour impériale assisté de quatre juges du tribunal de première instance du département où se tenait la session d'assises. Le parquet est représenté par le substitut du procureur général impérial à l'époque française, puis par un substitut du procureur général ou du procureur du roi. La cour est assistée du greffier du tribunal de première instance. Les fonctions de chacun des membres de la cour sont définies dans le Code d'instruction criminelle.

Sous la période hollandaise le jury de jugement est supprimé. Il sera rétabli par la Constitution belge de 1831.

Sous la Belgique indépendante, les cours d'assises sont dans un premier temps organisées par la loi du 4 août 1832 sur l'organisation judiciaire. Il faut ensuite attendre le Code pénal de 1867 pour voir se dessiner les prémices de son organisation actuelle. La cour siège de manière temporaire, lorsque la circonstance l'exige. Elle se compose de trois juges professionnels et douze jurés tirés au sort. Le jury se prononce sur la culpabilité et la condamnation après une concertation entre les juges et les membres du jury. Le seul recours contre un jugement de la cour d'assises est la cour de cassation, qui ne peut se prononcer que sur une faute de procédure. Les peines prononcées par la cour sont des peines privatives de liberté (travail forcé, emprisonnement, réclusion et, jusqu'à son abolition, peine de mort) et des peines supplémentaires (déchéance des droits politiques et civils, surveillance policière, sanctions et

confiscations spéciales).

En 1811, le ressort de la cour d'assises couvre toujours le département de Sambre-et-Meuse. En 1815, le paysage administratif est remodelé. La zone de compétence de la cour d'assises se rétrécit et s'étend désormais au niveau de la province de Namur, et plus précisément sur les deux arrondissements judiciaires qui la composent, Namur et Dinant.

PROCÉDURE

Il est nécessaire, afin de comprendre la composition des archives d'une cour d'assises, d'avoir à l'esprit le déroulement de la procédure. Nous renvoyons le lecteur aux descriptions complètes de Prosper Poulet ¹⁶et Xavier Rousseaux ¹⁷pour la période française et de Rolande Depoortere ¹⁸pour l'époque contemporaine.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Les archives traitées dans le présent inventaire proviennent de trois blocs, qui ont été rassemblés :

- Le fonds " Tribunaux de Namur ", conservé aux Archives de l'État à Namur. Sous cet intitulé sont regroupées les archives de différents tribunaux namurois. Les articles qui concernent la cour d'assises et prédécesseurs en droit (1796-1832) en ont été retirés.
- Les archives de la cour d'assises de Namur (1833-1930), versement 2008, conservées aux Archives de l'État à Namur.
- Les archives de la cour d'assises de Namur (1930-1990) qui font partie du versement du tribunal de première instance de Namur prévu pour fin 2011-début 2012.

Avant leur versement aux Archives de l'État à Namur, les archives de la cour d'assises étaient conservées dans les locaux du palais de justice de Namur, ancien palais des gouverneurs, édifice du XVIII^e siècle agrandi et transformé deux siècles plus tard pour y accueillir les institutions judiciaires namuroises. Actuellement, leur gestion incombe au greffe du tribunal correctionnel de Namur. Dans le tableau de tri des archives judiciaires, c'est d'ailleurs sous cette

16 POULLET P., Les institutions françaises de 1796 à 1814. Essai sur les origines des institutions belges contemporaines, Paris, 1907.

17 ROUSSEAU X., "Que la justice soit prompte, exacte, impartiale". L'implantation de la justice française dans le Département de Sambre-et-Meuse (1796-1814), dans Annales de la Société archéologique de Namur, t. 72, 1998, p.97-147. ; ID., Une architecture pour la justice. Organisation judiciaire et procédure pénale (1789-1815), dans DUPONT-BOUCHAT M.-S., ROUSSEAU X., VAEL C. (s.dir.), Révolutions et justice pénale en Europe : Modèles français et traditions nationales 1780-1830, Paris, 1999.

18 DEPOORTERE R., Inventaire des archives de la Cour d'assises du Brabant (dossiers 1905-1950 et registres 1834-1954). Versement de 1998, Bruxelles, 2002, p.13-20 (AGR-Inventaires Archives de l'État Région de Bruxelles-Capitale 39).

rubrique que se trouvent décrites les séries de documents produits par les cours d'assises ¹⁹.

ACQUISITION

En 1914, le dépôt des Archives de l'État à Namur était hébergé dans les locaux du palais de justice. Dieudonné Brouwers, alors conservateur, récupère dans les combles de nombreux dossiers de procédures civiles et criminelles des époques française et hollandaise. Il décide de créer une " section des archives judiciaires de 1796 à 1830 ". Ferdinand Courtoy et Félix Rousseau sont chargés du classement sommaire du fonds ²⁰. L'inventaire brouillon contient une partie intitulée " Criminel (Cour d'assises) ".

Lorsqu'en 1928 Dieudonné Brouwers s'intéresse à nouveau à celui-ci, il s'aperçoit que les registres aux jugements sont presque tous manquants. Il se rend au tribunal de 1^{ère} instance et constate que s'y trouvent encore, notamment, de nombreux registres de la cour d'assises pour la période antérieure à 1830. Dans une lettre adressée à l'Archiviste général du Royaume, datée du 25 février 1928 ²¹, il demande à ce dernier d'intervenir auprès du Ministre de la justice afin qu'il donne son autorisation pour le transfert des documents. Il y plaide également pour l'obtention d'arrêtés ministériels qui ordonneraient aux tribunaux le dépôt de toutes leurs archives antérieures à 1830, " *documents qui offrent autant d'intérêt historique que les procédures des anciennes cours de justice supprimées en 1796*". Suite à l'intervention de l'Archiviste général, le Ministre de la justice délivre le 21 avril de la même année l'autorisation de dépôt des registres aux sentences pour les périodes française et hollandaise.

En 1930, les Archives de l'État emménagent dans les locaux de la rue d'Arquet. Le dossier des archives judiciaires stagne, tant au niveau des versements que de l'inventoriage des fonds déjà versés. Et si les versements ne se précipitent pas, c'est qu'à l'époque, le dépôt manque déjà ... de place. Lors d'une visite au tribunal en 1949, les archivistes namurois repèrent pourtant de nombreuses séries présentant un intérêt nécessitant leur transfert rue d'Arquet. Il faudra cependant attendre la fin des travaux d'agrandissement du dépôt, en 1956, pour que celui-ci puisse être organisé.

À cette fin, un relevé sommaire des documents entreposés dans les greniers du palais de justice est établi en septembre 1955 ²². On y mentionne la présence d'archives de la cour d'assises : dossiers criminels 1812-1930. L'archiviste préconise le transfert des dossiers de 1812 à 1832. Le versement de ceux-ci et des archives émanant des tribunaux de première instance (TPI) civil et correctionnel, aura finalement lieu le 10 juillet 1957. Tous ces documents iront rejoindre le fonds " Tribunaux de Namur ", déjà alimenté par les précédents versements, qui restera non classé. Notons qu'à cette époque, certains

19 DE CLERCK S., Directive relative aux archives du pouvoir judiciaire : tableaux de tri et délais de conservation, 13 octobre 2009, p. 83.

20 Cet inventaire sommaire se trouve conservé dans le dossier central du dépôt. AÉN, Dossiers secrétariat 6/4.2.

21 AÉN, Dossiers secrétariat 6/4.2, correspondance 1928.

22 Id., Ibid.

dossiers sont déjà déclarés manquants pour les années 1813, 1816, 1817, 1821-1828, 1830.

Un versement des archives de la cour d'assises de Namur pour la période 1833-1930 est organisé en 2008 et supervisé par Marianne Renson.

Un dernier versement est actuellement en préparation et devrait avoir lieu fin 2011, début 2012. Il est composé de dossiers du XIXe siècle, retrouvés, et qui viendront compléter ceux qui ont été versés précédemment, et de la suite des dossiers pour le XXe siècle jusque 1990.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives de la cour d'assises de Namur contiennent essentiellement des pièces en rapport avec la procédure, produites entre 1796 et 1990. Quasiment aucune pièce de nature générale et administrative n'a été conservée. Il est toutefois possible que certaines d'entre elles se trouvent dans les archives du TPI Namur non encore classées, comme nous l'expliquerons dans le paragraphe détaillant les sources complémentaires.

Les deux principales séries qui composent le fonds sont les registres aux jugements, qui deviennent registres aux arrêts à partir de 1804, et les dossiers de procédure. Deux autres séries, de moindre importance numérique et plus lacunaires, ont été conservées : des listes récapitulatives des affaires traitées pendant la période hollandaise et des pièces relatives aux jurés de 1833 à 1900.

REGISTRES AUX JUGEMENTS/ARRÊTS

Les registres aux jugements ou arrêts reprennent de façon chronologique les minutes des jugements ou arrêts prononcés par le tribunal criminel, la cour de justice criminelle puis la cour d'assises, ordinaire ou spéciale. Il s'agit des originaux qui doivent être conservés à titre permanent car ils ont valeur de preuve légale. Ils sont de différentes sortes : ordonnance d'acquittement, arrêts de condamnation, arrêts de condamnation à l'encontre de jurés défailants, arrêts accordant une dispense ou la radiation de juré lorsque celui-ci est dans l'impossibilité de se présenter...

Langues et écriture des documents

La grande majorité des documents est rédigée en français. Ponctuellement, certaines pièces dans les dossiers de procédure peuvent être écrites dans une autre langue, mais cela reste rare.

L'écriture des documents est parfois difficilement déchiffrable, et une lettre peut rapidement être confondue avec une autre, ce qui pose parfois problème pour la bonne compréhension des noms et prénoms des prévenus. En outre, le patronyme de l'accusé est parfois orthographié différemment dans les registres aux arrêts et dans les pièces du dossier de procédure correspondant. La consultation du relevé des accusés, annexé au présent inventaire, devra donc se faire avec prudence. Rappelons en outre que cette liste, qui reste ouverte et susceptible d'être modifiée lors de la découverte éventuelle de dossiers manquants, est avant tout un outil mis à la disposition du chercheur pour favoriser ses allées et venues dans le fonds d'archives. Elle ne le dispense en aucun cas de retourner à la source originale.

DOSSIERS DE PROCÉDURE

Les dossiers de procédure correspondent aux ordonnances d'acquittement et aux arrêts de condamnation prononcés par les juridictions criminelles ordinaires et spéciales namuroises. Ils contiennent l'ensemble des pièces produites depuis le début de l'enquête jusqu'à la fin de la procédure. Elles concernent l'information, l'instruction, la mise en accusation, la préparation de l'audience, son déroulement, et le verdict.

Anciennement, elles étaient enfilées pour garder la cohésion du dossier, et protégées par une chemise en papier. Celle-ci reprenait en intitulé les informations principales de l'affaire : nom et prénom du ou des accusés, nature du crime, et parfois les dates d'audience des juridictions devant lesquelles le prévenu s'était présenté (correctionnel, assises...), parfois des numéros d'entrée des greffes du tribunal de première instance. Par la suite, fin du XIXe siècle, des fardes cartonnées les remplacèrent.

La typologie des pièces contenues dans les dossiers varie également selon les époques : depuis le régime français, de nombreuses pièces sont venues étoffer les dossiers tandis que d'autres ont disparu. Jusqu'au XXe siècle, les pièces de procédure étaient numérotées, ce numéro renvoyant généralement à un inventaire des pièces contenu dans le dossier.

Le nombre de dossiers traités annuellement a lui aussi énormément varié au fil du temps. Ainsi, entre autres facteurs, la restriction des compétences de la cour d'assises par rapport aux premières cours criminelles explique une diminution du nombre de dossiers dès la fin de la période française. Cette baisse va se confirmer à partir de la période belge. On passe ainsi de parfois plus d'une centaine d'affaires traitées sur un an par les cours de justice criminelle et spéciale sous le régime français, à 8 dossiers jugés en assises en 1893.

Si les dossiers plus récents sont moins nombreux, ils ont par contre tendance à devenir de plus en plus volumineux. C'est plus particulièrement le cas pour les dossiers produits après 1950²³, ce qui a parfois contraint les collaborateurs archivistes du SPF Justice, chargés de la préparation du dernier versement, à les scinder en sous-dossiers, le plus souvent en respectant leurs divisions internes. Ces parties d'un même dossier, réparties sur plusieurs articles, sont indiqués dans les descriptions par un numéro entre parenthèses, suivant la date du jugement.

Exemple, non exhaustif, de pièces que l'on peut trouver dans un dossier de procédure :

- inventaire des pièces de procédure contenues dans le dossier
- procès-verbaux de la police judiciaire
- plainte déposée au parquet
- mandat d'amener
- ordonnance de prise de corps
- pièces d'expertises diverses
- interrogatoire des témoins

23 En réalité, c'est déjà le cas pour certains gros procès d'activistes en 1919. Mais cela ne devient réellement récurrent qu'à partir des années 1950.

- ordonnance de la chambre du conseil
- arrêt de la chambre des mises en accusation
- photographies et plans des lieux du crime
- état des frais occasionnés par la procédure en assises
- procès-verbaux de l'audience
- pièces concernant les jurés

Description des séries et des éléments

I. ARCHIVES DU TRIBUNAL CRIMINEL DE SAMBRE-ET-MEUSE (1796-1804) PUIS COUR DE JUSTICE CRIMINELLE DE SAMBRE-ET-MEUSE (1804-1811) ET DU TRIBUNAL CRIMINEL SPÉCIAL DE SAMBRE-ET-MEUSE (1802-1804) PUIS COUR CRIMINELLE SPÉCIALE DE SAMBRE-ET-MEUSE (1804-1811)

- 1 Registre aux jugements rendus en séance particulière. 23 janvier 1796 (3 pluviôse an IV) - 1er mai 1796 (12 floréal an IV).
1 volume
- 2 Registre aux jugements relatif aux prévenus d'émigration, prêtres et déportés de France. 4 fév. 1796 (15 pluviôse an IV) - 25 sept. 1797 (4 vendémiaire an VI).
1 volume
- 3 - 11 *REGISTRES AUX JUGEMENTS, PUIS ARRÊTS, RELATIFS AUX AFFAIRES ORDINAIRES. 4 AVRIL 1796 (15 GERMINAL AN IV) - 24 AVRIL 1811.*
3 4 avril 1796 (15 germinal an IV) - 27 septembre 1796 (6 vendémiaire an V).
1 volume
- 4 8 octobre 1796 (17 vendémiaire an V) - 10 février 1797 (22 pluviôse an VI).
1 volume
- 5 14 février 1798 (26 pluviôse an VI) - 6 avril 1799 (17 germinal an VII).
1 volume
- 6 6 avril 1799 (17 germinal an VII) - 11 juillet 1800 (22 messidor an VIII).
1 volume
- 7 12 août 1800 (24 thermidor an VIII) - 14 mai 1802 (24 floréal an X).
1 volume
- 8 14 mai 1802 (24 floréal an X) - 14 août 1803 (26 thermidor an XI).
1 volume
- 9 14 septembre 1803 (27 fructidor an XI) - 27 octobre 1806.
1 volume
- 10 28 octobre 1806 - 22 juin 1809.

1 volume

11 1er août 1809 - 24 avril 1811.

1 volume

12 - 15 REGISTRES AUX JUGEMENTS, PUIS ARRÊTS, DE LA COUR DE JUSTICE CRIMINELLE SPÉCIALE. 21 SEPTEMBRE 1802 (4E JOUR COMPLÉMENTAIRE AN X) - 29 MARS 1811.

12 21 septembre 1802 (4e jour complémentaire an X) - 25 juin 1804 (6 messidor an XII).

1 volume

13 31 octobre 1804 (9 brumaire an XIII) - 13 décembre 1806.

1 volume

14 17 décembre 1806 - 3 juillet 1809.

1 volume

15 28 juillet 1809 - 29 mars 1811.

1 volume

16 - 21 REGISTRES DES JUGEMENTS SUR APPEL EN MATIÈRE CORRECTIONNELLE. 18 AVRIL 1796 (29 GERMINAL AN IV) - 22 AVRIL 1811.

16 18 avril 1796 (29 germinal an IV) - 9 décembre 1798 (19 frimaire an VII).

1 volume

17 19 décembre 1798 (29 frimaire an VII) - 18 février 1801 (29 pluviôse an IX).

1 volume

18 9 mars 1801 (18 ventôse an IX) - 19 janvier 1804 (28 nivôse an XII).

1 volume

19 4 février 1804 (14 pluviôse an XII) - 21 octobre 1806.

1 volume

20 22 octobre 1806 - 20 février 1808.

1 volume

21 20 février 1808 - 22 avril 1811.

1 volume

22 Récapitulatifs de jugements définitifs en condamnation. 22 mars

-
- 1801 (1er germinal an IX) - 20 avril 1802 (30 germinal an X).
1 liasse
- 23** 23 - 67 DOSSIERS DE PROCÉDURE. 4 FÉVRIER 1796 (15 PLUVIÔSE AN IV) - 23 DÉCEMBRE 1810.
4 février 1796 (15 pluviôse an IV) - 5 septembre 1796 (19 fructidor an IV).
1 liasse
- 24** 19 décembre 1796 (29 frimaire an V) - 13 août 1797 (26 thermidor an V).
1 liasse
- 25** 25 septembre 1797 (4 vendémiaire an VI) - 3 mai 1798 (14 floréal an VI).
1 liasse
- 26** 3 juillet 1798 (15 messidor an VI) - 17 juillet 1798 (29 messidor an VI).
1 liasse
- 27** 30 juillet 1798 (12 thermidor an VI) - 15 septembre 1798 (29 fructidor an VI).
1 liasse
- 28** 15 octobre 1798 (24 vendémiaire an VII) - 4 avril 1799 (15 germinal an VII).
1 liasse
- 29** 6 avril 1799 (17 germinal an VII) - 10 août 1799 (23 thermidor an VII).
1 liasse
- 30** 3 octobre 1799 (11 vendémiaire an VIII) - 15 février 1800 (26 pluviôse an VIII).
1 liasse
- 31** 13 avril 1800 (23 germinal an VIII) - 5 septembre 1800 (18 fructidor an VIII).
1 liasse
- 32** 12 octobre 1800 (20 vendémiaire an IX) - 15 novembre 1800 (24 brumaire an IX).
1 liasse
- 33** 16 novembre 1800 (25 brumaire an IX) - 13 mars 1801 (22 ventôse an IX).

1 liasse

- 34 14 mars 1801 (23 ventôse an IX) - 17 mars 1801 (26 ventôse an IX).
1 liasse
- 35 18 mars 1801 (27 ventôse an IX) - 17 juin 1801 (28 prairial an IX).
1 liasse
- 36 18 juin 1801 (29 prairial an IX) - 15 septembre 1801 (28 fructidor an IX).
1 liasse
- 37 13 octobre 1801 (21 vendémiaire an X) - 15 janvier 1802 (25 nivôse an X).
1 liasse
- 38 16 janvier 1802 (26 nivôse an X) - 16 septembre 1802 (29 fructidor an X).
1 liasse
- 39 4 octobre 1802 (12 vendémiaire an XI) - 15 octobre 1802 (23 vendémiaire an XI).
1 liasse
- 40 8 novembre 1802 (17 brumaire an XI) - 13 décembre 1802 (22 frimaire an XI).
1 liasse
- 41 14 décembre 1802 (23 frimaire an XI) - 19 février 1803 (30 pluviôse an XI).
1 liasse
- 42 4 mars 1803 (13 ventôse an XI) - 20 avril 1803 (30 germinal an XI).
1 liasse
- 43 10 mai 1803 (20 floréal an XI) - 15 juin 1803 (26 prairial an XI).
1 liasse
- 44 16 juin 1803 (27 prairial an XI) - 9 septembre 1803 (22 fructidor an XI).
1 liasse
- 45 13 septembre 1803 (26 fructidor an XI) - 15 septembre 1803 (28 fructidor an XI).
1 liasse
- 46 12 octobre 1803 (19 vendémiaire an XII) - 16 décembre 1803 (24 frimaire an XII).

		1 liasse
47	16 janvier 1804 (25 nivôse an XII) - 19 mars 1804 (28 ventôse an XII).	1 liasse
48	10 avril 1804 (20 germinal an XII) - 15 juin 1804 (26 prairial an XII).	1 liasse
49	25 juin 1804 (6 messidor an XII) - 12 septembre 1804 (25 fructidor an XII).	1 liasse
50	11 octobre 1804 (19 vendémiaire an XIII) - 12 novembre 1804 (21 brumaire an XIII).	1 liasse
51	15 novembre 1804 (24 brumaire an XIII) - 25 février 1805 (6 ventôse an XIII).	1 liasse
52	4 mars 1805 (13 ventôse an XIII) - 12 juillet 1805 (23 messidor an XIII).	1 liasse
53	8 août 1805 (20 thermidor an XIII) - 14 septembre 1805 (27 fructidor an XIII).	1 liasse
54	27 septembre 1805 (5 vendémiaire an XIV) - 30 décembre 1805 (9 nivôse an XIV).	1 liasse
55	27 janvier 1806 - 29 avril 1806.	1 liasse
56	20 mai 1806 - 16 décembre 1806.	1 liasse
57	21 janvier 1807 - 21 mars 1807.	1 liasse
58	20 avril 1807 - 26 août 1807.	1 liasse
59	27 août 1807 - 20 octobre 1807.	1 liasse
60	19 novembre 1807 - 29 décembre 1807.	

		1 liasse
61	27 janvier 1808 - 4 octobre 1808.	1 liasse
62	27 janvier 1809 - 19 août 1809.	1 liasse
63	23 août 1809 - 23 décembre 1809.	1 liasse
64	23 janvier 1810 - 27 mars 1810.	1 liasse
65	23 avril 1810 - 28 juin 1810.	1 liasse
66	23 juillet 1810 - 26 octobre 1810.	1 liasse
67	27 novembre 1810 - 23 décembre 1810.	1 liasse
68	Pièces de natures diverses non attribuées provenant des dossiers de procédure. 1797-1810.	1 liasse

II. ARCHIVES DE LA COUR D'ASSISES DE NAMUR (1811-1990) ET DE LA COUR D'ASSISES SPÉCIALE (1811- CA 1830)

69 - 87 REGISTRES AUX ARRÊTS DE LA COUR D'ASSISES ET DE LA COUR SPÉCIALE. 24 JUILLET 1811 - 20 DÉCEMBRE 1974.

69	24 juillet 1811 - 9 novembre 1811.	1 volume
70	20 janvier 1812 - 7 novembre 1812.	1 volume
71	5 janvier 1813 - 16 octobre 1813.	1 volume
72	13 janvier 1814 - 10 décembre 1815.	1 volume
72 /2	1816-1818.	1 volume
73	1819-1821.	1 volume
74	1822.	1 volume
75	1823-1824.	1 volume
76	1825-1827.	1 volume
77	1828-1829.	1 volume
77 /2	1830-1832.	1 volume
78	1833-1837.	1 volume
79	1837-1844.	1 volume
79 /2	1845-1854.	1 volume

80	mars 1855 - juin 1863.	1 volume
81	août 1863 - juin 1895.	1 volume
82	1896-1907.	1 volume
83	1908-1916.	1 volume
84	1919-1922.	1 volume
85	1923-1930.	1 volume
86	1931-1949.	1 volume
87	1950-1974.	1 volume
	<i>88 - 1111 DOSSIERS DE PROCÉDURE. 24 JUILLET 1811 - 27 JUIN 1990.</i>	
88	24 juillet 1811 - 2 août 1811.	1 liasse
89	29 octobre 1811 - 9 novembre 1811.	1 liasse
90	21 janvier 1812 - 17 avril 1812.	1 liasse
91	18 avril 1812 - 14 juillet 1812.	1 liasse
92	15 juillet 1812 - 19 octobre 1812.	1 liasse
93	20 octobre 1812 - 4 novembre 1812.	1 liasse
94	5 novembre 1812 - 7 novembre 1812.	1 liasse

95	5 janvier 1813 - 19 janvier 1813.	1 liasse
96	20 janvier 1813 - 7 avril 1813.	1 liasse
97	8 avril 1813 - 20 avril 1813.	1 liasse
98	21 avril 1813 - 14 juillet 1813.	1 liasse
99	19 juillet 1813 - 13 octobre 1813.	1 liasse
100	14 octobre 1813 - 16 octobre 1813.	1 liasse
101	10 janvier 1814 - 25 janvier 1814.	1 liasse
102	27 juin 1814 - 2 juillet 1814.	1 liasse
103	2 juillet 1814 - 17 septembre 1814.	1 liasse
104	28 novembre 1814 - 6 décembre 1814.	1 liasse
105	13 mars 1815 - 11 septembre 1815.	1 liasse
106	12 septembre 1815 - 5 décembre 1815.	1 liasse
107	4 mars 1816 - 12 juin 1816.	1 liasse
108	14 juin 1816 - 19 septembre 1816.	1 liasse
109	20 septembre 1816 - 21 septembre 1816.	1 liasse
110	10 mars 1817 - 18 mars 1817.	1 liasse
111	9 juin 1817 - 28 juin 1817.	1 liasse

		1 liasse
112	26 août 1817 - 25 septembre 1817.	1 liasse
113	26 septembre 1817 - 13 octobre 1817.	1 liasse
114	13 décembre 1817 - 31 décembre 1817.	1 liasse
115	14 septembre 1818 - 29 septembre 1818.	1 liasse
116	9 décembre 1818 - 15 décembre 1818.	1 liasse
117	15 mars 1819 - 24 mai 1819.	1 liasse
118	27 mai 1819 - 3 août 1819.	1 liasse
119	5 août 1819 - 10 novembre 1819.	1 liasse
120	21 février 1820 - 24 février 1820.	1 liasse
121	26 février 1820 - 9 mai 1820.	1 liasse
122	10 mai 1820 - 20 novembre 1820.	1 liasse
123	12 février 1821 - 17 février 1821.	1 liasse
124	19 février 1821 - 19 mai 1821.	1 liasse
125	21 mai 1821 - 20 juillet 1821.	1 liasse
126	29 octobre 1821 - 6 novembre 1821.	1 liasse
127	25 février 1822 - 4 mars 1822.	1 liasse

128	6 mars 1822 - 14 mars 1822.	1 liasse
129	3 juin 1822 - 13 juin 1822.	1 liasse
130	23 septembre 1822 - 5 octobre 1822.	1 liasse
131	9 décembre 1822 - 20 décembre 1822.	1 liasse
132	3 mars 1823 - 11 mars 1823.	1 liasse
133	12 mars 1823 - 22 mars 1823.	1 liasse
134	4 juin 1823 - 19 juin 1823.	1 liasse
135	8 septembre 1823 - 16 septembre 1823.	1 liasse
136	1er décembre 1823 - 9 décembre 1823.	1 liasse
137	16 février 1824 - 16 mars 1824.	1 liasse
138	20 avril 1824 - 27 avril 1824.	1 liasse
139	5 juillet 1824 - 17 juillet 1824.	1 liasse
140	4 octobre 1824 - 18 octobre 1824.	1 liasse
141	2 janvier 1825 - 15 janvier 1825.	1 liasse
142	11 avril 1825 - 25 avril 1825.	1 liasse
143	4 juillet 1825 - 13 juillet 1825.	1 liasse

144	3 octobre 1825 - 28 octobre 1825.	1 liasse
145	9 janvier 1826 - 25 janvier 1826.	1 liasse
146	3 avril 1826 - 14 avril 1826.	1 liasse
147	10 juillet 1826 - 19 juillet 1826.	1 liasse
148	2 octobre 1826 - 9 octobre 1826.	1 liasse
149	2 janvier 1827 - 12 janvier 1827.	1 liasse
150	2 avril 1827 - 14 avril 1827.	1 liasse
151	2 juillet 1827 - 21 juillet 1827.	1 liasse
152	1er octobre 1827 - 11 octobre 1827.	1 liasse
153	7 janvier 1828 - 19 janvier 1828.	1 liasse
154	9 avril 1828 - 15 avril 1828.	1 liasse
155	14 juillet 1828 - 25 juillet 1828.	1 liasse
156	28 juillet 1828 - 29 juillet 1828.	1 liasse
157	6 octobre 1828 - 11 octobre 1828.	1 liasse
158	7 janvier 1829 - 21 janvier 1829.	1 liasse
159	22 janvier 1829 - 3 février 1829.	1 liasse
160	7 avril 1829 - 18 avril 1829.	

		1 liasse
161	6 juillet 1829 - 10 juillet 1829.	1 liasse
162	5 octobre 1829 - 10 octobre 1829.	1 liasse
163	5 janvier 1830 - 12 janvier 1830.	1 liasse
164	14 janvier 1830 - 3 mars 1830.	1 liasse
165	1er avril 1830 - 8 juillet 1830.	1 liasse
166	10 juillet 1830 - 3 décembre 1830	1 liasse
167	4 décembre 1830 - 7 décembre 1830.	1 liasse
168	28 février 1831 - 23 août 1831.	1 liasse
169	25 août 1831 - 8 décembre 1831.	1 liasse
170	6 janvier 1832 - 8 février 1832.	1 liasse
171	25 avril 1832 - 18 juin 1832.	1 liasse
172	3 septembre 1832 - 22 novembre 1832.	1 liasse
173	19 janvier 1833 - 17 mai 1833.	1 liasse
174	22 juillet 1833 - 26 octobre 1833.	1 liasse
175	4 février 1834 - 10 février 1834.	1 liasse
176	12 mai 1834 - 2 juin 1834.	1 liasse

177	2 juin 1834 - 1er juillet 1834.	1 liasse
178	21 octobre 1834 - 28 octobre 1834.	1 liasse
179	30 octobre 1834.	1 liasse
180	19 janvier 1835 - 22 janvier 1835.	1 liasse
181	21 avril 1835 - 25 avril 1835.	1 liasse
182	7 juillet 1835 - 10 juillet 1835.	1 liasse
183	12 octobre 1835 - 14 octobre 1835.	1 liasse
184	25 janvier 1836 - 30 janvier 1836.	1 liasse
185	11 avril 1836 - 16 avril 1836.	1 liasse
186	19 juillet 1836 - 23 juillet 1836.	1 liasse
187	22 octobre 1836 - 28 octobre 1836.	1 liasse
188	10 janvier 1837 - 13 janvier 1837.	1 liasse
189	3 avril 1837 - 8 avril 1837.	1 liasse
190	11 juillet 1837 - 20 juillet 1837.	1 liasse
191	16 octobre 1837 - 18 octobre 1837.	1 liasse
192	12 janvier 1838 - 18 octobre 1838.	1 liasse

193	30 janvier 1839 - 5 février 1839.	1 liasse
194	26 avril 1839 - 29 avril 1839.	1 liasse
195	6 août 1839 - 8 août 1839.	1 liasse
196	25 novembre 1839 - 26 novembre 1839.	1 liasse
197	10 février 1840 - 14 février 1840.	1 liasse
198	23 avril 1840 - 11 août 1840.	1 liasse
199	19 octobre 1840 - 22 octobre 1840.	1 liasse
200	1er mars 1841 - 6 mars 1841.	1 liasse
201	6 mars 1841.	1 liasse
202	17 mai 1841 - 19 mai 1841.	1 liasse
203	17 août 1841.	1 liasse
204	13 novembre 1841 - 18 novembre 1841.	1 liasse
205	28 février 1842 - 4 mars 1842.	1 liasse
206	24 mai 1842 - 26 mai 1842.	1 liasse
207	16 août 1842 - 17 août 1842.	1 liasse
208	7 novembre 1842 - 9 novembre 1842.	1 liasse
209	6 mars 1843 - 8 mars 1843.	

		1 liasse
210	18 août 1843 - 19 août 1843.	1 liasse
211	14 novembre 1843.	1 liasse
212	27 février 1844 - 2 mars 1844.	1 liasse
213	20 mai 1844 - 24 mai 1844.	1 liasse
214	19 août 1844.	1 liasse
215	11 novembre 1844 - 12 novembre 1844.	1 liasse
216	24 février 1845 - 25 février 1845.	1 liasse
217	27 mai 1845 - 29 mai 1845.	1 liasse
218	18 août 1845 - 23 août 1845.	1 liasse
219	11 novembre 1845 - 12 novembre 1845.	1 liasse
220	2 mars 1846 - 6 mars 1846.	1 liasse
221	1er juin 1846 - 2 juin 1846.	1 liasse
222	17 août 1846 - 19 août 1846.	1 liasse
223	9 novembre 1846 - 14 novembre 1846.	1 liasse
224	9 mars 1847 - 10 mars 1847.	1 liasse
225	30 mai 1847 - 8 juin 1847.	1 liasse

226	18 août 1847.	1 liasse
227	10 novembre 1847 - 30 décembre 1847.	1 liasse
228	6 mars 1848 - 10 mars 1848.	1 liasse
229	5 juin 1848 - 7 juin 1848.	1 liasse
230	16 août 1848 - 17 août 1848.	1 liasse
231	7 novembre 1848 - 9 novembre 1848.	1 liasse
232	12 mars 1849 - 17 mars 1849.	1 liasse
233	21 mai 1849 - 25 mai 1849.	1 liasse
234	6 août 1849 - 8 août 1849.	1 liasse
235	19 novembre 1849.	1 liasse
236	4 juin 1850.	1 liasse
237	20 août 1851.	1 liasse
238	1er juin 1852 - 7 juin 1852.	1 liasse
239	17 août 1852.	1 liasse
240	9 novembre 1852.	1 liasse
241	14 mars 1853 - 18 mars 1853.	1 liasse

242	23 mai 1853 - 26 mai 1853.	1 liasse
243	14 novembre 1853 - 15 novembre 1853.	1 liasse
244	6 mars 1854 - 19 mars 1854.	1 liasse
245	29 mai 1854.	1 liasse
246	16 août 1854 - 18 août 1854.	1 liasse
247	13 novembre 1854 - 16 novembre 1854.	1 liasse
248	20 mars 1855.	1 liasse
249	18 juin 1855 - 20 juin 1855.	1 liasse
250	17 juillet 1855.	1 liasse
251	26 novembre 1855 - 24 décembre 1855.	1 liasse
252	9 juin 1856 - 10 juin 1856.	1 liasse
253	19 août 1856 - 29 août 1856.	1 liasse
254	11 novembre 1856.	1 liasse
255	3 mars 1857.	1 liasse
256	20 avril 1857 - 21 avril 1857.	1 liasse
257	24 novembre 1857.	1 liasse
258	22 février 1858 - 26 février 1858.	

		1 liasse
259	31 mai 1858.	1 liasse
260	17 août 1858.	1 liasse
261	9 novembre 1858.	1 liasse
262	28 février 1859 - 3 mars 1859.	1 liasse
263	8 juin 1859.	1 liasse
264	17 août 1859 - 19 août 1859.	1 liasse
265	14 novembre 1859 - 15 novembre 1859.	1 liasse
266	12 mars 1860.	1 liasse
267	29 mai 1860.	1 liasse
268	19 novembre 1860 - 20 novembre 1860.	1 liasse
269	3 juin 1861.	1 liasse
270	17 mars 1862 - 18 mars 1862.	1 liasse
271	10 juin 1862.	1 liasse
272	20 août 1862 - 21 août 1862.	1 liasse
273	18 novembre 1862 - 22 novembre 1862.	1 liasse
274	3 mars 1863.	1 liasse

275	16 juin 1863 - 17 juin 1863.	1 liasse
276	17 août 1863.	1 liasse
277	7 mars 1864.	1 liasse
278	17 août 1864.	1 liasse
279	14 novembre 1864 - 15 novembre 1864.	1 liasse
280	19 février 1866.	1 liasse
281	20 novembre 1866.	1 liasse
282	18 mars 1867 - 20 mars 1867.	1 liasse
283	28 mai 1867 - 29 mai 1867.	1 liasse
284	12 novembre 1867 - 29 novembre 1867.	1 liasse
285	2 mars 1868 - 3 mars 1868.	1 liasse
286	18 novembre 1868 - 19 novembre 1868.	1 liasse
287	15 janvier 1869 - 16 février 1869.	1 liasse
288	21 juin 1869 - 22 juin 1869.	1 liasse
289	23 août 1869.	1 liasse
290	15 novembre 1869 - 18 novembre 1869.	1 liasse

291	15 mars 1870 - 16 mars 1870.	1 liasse
292	22 août 1870.	1 liasse
293	21 novembre 1870.	1 liasse
294	4 mars 1872.	1 liasse
295	18 juin 1872.	1 liasse
296	26 août 1872 - 28 août 1872.	1 liasse
297	17 février 1873.	1 liasse
298	28 mai 1873.	1 liasse
299	18 septembre 1873.	1 liasse
300	9 décembre 1873 -10 décembre 1873.	1 liasse
301	9 juin 1875.	1 liasse
302	23 novembre 1875 - 27 novembre 1875.	1 liasse
303	21 février 1876.	1 liasse
304	21 novembre 1876.	1 liasse
305	12 mars 1877.	1 liasse
306	14 juin 1877.	1 liasse
307	4 juin 1878.	

		1 liasse
308	12 août 1878 -14 août 1878.	1 liasse
309	30 décembre 1878.	1 liasse
310	24 mars 1879.	1 liasse
311	27 mai 1879 (1).	1 liasse
312	27 mai 1879 (2).	1 liasse
313	27 mai 1879 (3).	1 liasse
314	19 août 1879.	1 liasse
315	25 novembre 1879.	1 liasse
316	16 février 1880 - 23 février 1880.	1 liasse
317	18 mai 1880.	1 liasse
318	21 février 1881.	1 liasse
319	1er août 1881.	1 liasse
320	6 juin 1882 - 7 juin 1882.	1 liasse
321	31 juillet 1882 - 1er août 1882.	1 liasse
322	14 mars 1883 - 19 mars 1883.	1 liasse
323	4 juin 1883.	1 liasse

324	17 juin 1884.	1 liasse
325	4 août 1884.	1 liasse
326	18 décembre 1884.	1 liasse
327	16 juin 1885 - 22 décembre 1885.	1 liasse
328	29 mars 1886 - 31 mars 1886.	1 liasse
329	2 juin 1886 - 7 juin 1886.	1 liasse
330	21 décembre 1886 - 23 décembre 1886.	1 liasse
331	24 décembre 1886 - 30 décembre 1886.	1 liasse
332	28 mars 1887 - 30 mars 1887.	1 liasse
333	26 juin 1887.	1 liasse
334	29 septembre 1887.	1 liasse
335	26 décembre 1887.	1 liasse
336	22 mars 1888 - 24 mars 1888.	1 liasse
337	5 juin 1888 - 7 juin 1888.	1 liasse
338	26 juillet 1888 - 27 juillet 1888.	1 liasse
339	17 décembre 1888 - 18 décembre 1888.	1 liasse

340	25 mars 1889 - 29 mars 1889.	1 liasse
341	27 mai 1889.	1 liasse
342	23 juillet 1890.	1 liasse
343	22 décembre 1890 - 23 décembre 1890.	1 liasse
344	23 mars 1891.	1 liasse
345	29 juin 1891 - 3 juillet 1891.	1 liasse
346	14 décembre 1891 - 18 décembre 1891.	1 liasse
347	15 décembre 1892 - 17 décembre 1892.	1 liasse
348	30 mars 1893.	1 liasse
349	30 mai 1893.	1 liasse
350	3 juin 1893.	1 liasse
351	11 décembre 1893.	1 liasse
352	27 mars 1894 - 30 mars 1894.	1 liasse
353	16 juillet 1894.	1 liasse
354	3 décembre 1894 - 5 décembre 1894.	1 liasse
355	24 juin 1895.	1 liasse
356	30 mars 1896 - 31 mars 1896.	

		1 liasse
357	14 juillet 1896 - 15 juillet 1896.	1 liasse
358	1er mars 1897 - 5 mars 1897.	1 liasse
359	8 mars - 10 mars 1897.	1 liasse
360	14 juin 1897 - 16 juin 1897.	1 liasse
361	26 juillet 1897.	1 liasse
362	16 novembre 1897 - 24 novembre 1897.	1 liasse
363	31 mai 1898.	1 liasse
364	14 mars 1899 - 15 mars 1899.	1 liasse
365	20 juin 1899.	1 liasse
366	24 juillet 1899.	1 liasse
367	13 décembre 1899.	1 liasse
368	9 mars 1900 - 22 mars 1900.	1 liasse
369	17 décembre 1900 - 18 décembre 1900.	1 liasse
370	11 décembre 1901 - 20 décembre 1901.	1 liasse
371	9 mai 1902.	1 liasse
372	5 novembre 1902.	1 liasse

373	16 février 1903.	1 liasse
374	27 avril 1903.	1 liasse
375	16 novembre 1903.	1 liasse
376	16 mai 1904.	1 liasse
377	25 juillet 1904 - 27 juillet 1904.	1 liasse
378	23 septembre 1904.	1 liasse
379	29 novembre 1904.	1 liasse
380	22 mai 1905 - 25 mai 1905.	1 liasse
381	29 mai 1905.	1 liasse
382	28 octobre 1905.	1 liasse
383	8 décembre 1905.	1 liasse
384	15 décembre 1905.	1 liasse
385	22 décembre 1905.	1 liasse
386	9 mars 1906.	1 liasse
387	7 mai 1906 - 8 mai 1906.	1 liasse
388	17 juillet 1906 - 18 juillet 1906.	1 liasse

389	26 juillet 1906 (1).	1 liasse
390	26 juillet 1906 (2).	1 liasse
391	13 novembre 1906.	1 liasse
392	9 février 1907.	1 liasse
393	15 juillet 1907 - 17 juillet 1907.	1 liasse
394	10 février 1908.	1 liasse
395	14 juillet 1908.	1 liasse
396	9 novembre 1908.	1 liasse
397	23 juillet 1909.	1 liasse
398	23 novembre 1909.	1 liasse
399	25 avril 1910.	1 liasse
400	8 novembre 1910 - 13 novembre 1910.	1 liasse
401	30 janvier 1911 - 1er février 1911.	1 liasse
402	18 juillet 1911.	1 liasse
403	30 janvier 1912.	1 liasse
404	1er mai 1912 - 7 mai 1912.	1 liasse
405	11 novembre 1912.	1 liasse

		1 liasse
406	19 février 1913 - 22 février 1913.	1 liasse
407	14 juillet 1913 - 16 juillet 1913.	1 liasse
408	18 novembre 1913.	1 liasse
409	17 février 1914 - 19 février 1914.	1 liasse
410	12 mai 1914.	1 liasse
411	15 juillet 1914.	1 liasse
412	17 novembre 1915 - 18 novembre 1915.	1 liasse
413	9 février 1916.	1 liasse
414	4 juillet 1916 - 10 juillet 1916.	1 liasse
415	14 décembre 1916 - 22 décembre 1916.	1 liasse
416	22 décembre 1916.	1 liasse
417	22 décembre 1916 - 23 décembre 1916.	1 liasse
418	18 juillet 1917 - 20 juillet 1917.	1 liasse
419	28 octobre 1917.	1 liasse
420	11 décembre 1917.	1 liasse
421	14 décembre 1917 - 18 décembre 1917.	1 liasse

422	12 juin 1919 - 13 juin 1919.	1 liasse
423	14 juin 1919 - 17 juin 1919.	1 liasse
424	18 juin 1919 - 21 juin 1919.	1 liasse
425	27 juin 1919 - 28 juin 1919.	1 liasse
426	9 septembre 1919 - 11 septembre 1919.	1 liasse
427	18 septembre 1919 - 19 septembre 1919.	1 liasse
428	2 décembre 1919 - 5 décembre 1919.	1 liasse
429	9 décembre 1919 - 13 décembre 1919.	1 liasse
430	13 décembre 1919 - 16 décembre 1919.	1 liasse
431	17 décembre 1919 (1).	1 liasse
432	17 décembre 1919 (2).	1 liasse
433	17 décembre 1919 (3).	1 liasse
434	17 décembre 1919 (4).	1 liasse
435	17 décembre 1919 (5).	1 liasse
436	17 décembre 1919 (6).	1 liasse
437	17 décembre 1919 (7).	1 liasse

438	17 décembre 1919 - 18 décembre 1919.	1 liasse
439	18 décembre 1919 - 19 décembre 1919.	1 liasse
440	20 décembre 1919.	1 liasse
441	23 décembre 1919 - 24 décembre 1919.	1 liasse
442	29 décembre 1919.	1 liasse
443	9 mars 1920 - 19 mars 1920.	1 liasse
444	10 mai 1920 - 17 mai 1920.	1 liasse
445	17 mai 1920 - 19 mai 1920.	1 liasse
446	20 mai 1920 - 21 mai 1920.	1 liasse
447	19 juin 1920.	1 liasse
448	19 juin 1920 - 22 juin 1920.	1 liasse
449	6 août 1920 - 17 août 1920.	1 liasse
450	14 décembre 1920.	1 liasse
451	2 avril 1921 - 7 avril 1921.	1 liasse
452	13 juin 1921.	1 liasse
453	14 juillet 1921 - 19 juillet 1921.	1 liasse
454	23 juillet 1921 - 25 juillet 1921.	

		1 liasse
455	21 mars 1922.	1 liasse
456	30 mars 1922.	1 liasse
457	27 juillet 1922 - 31 juillet 1922.	1 liasse
458	7 août 1922.	1 liasse
459	18 décembre 1922 - 20 décembre 1922.	1 liasse
460	28 décembre 1922.	1 liasse
461	8 mai 1923.	1 liasse
462	20 juillet 1923.	1 liasse
463	20 juillet 1923.	1 liasse
464	4 décembre 1923.	1 liasse
465	26 février 1924.	1 liasse
466	19 février 1925.	1 liasse
467	22 juillet 1925.	1 liasse
468	9 février 1926.	1 liasse
469	17 mai 1926.	1 liasse
470	19 mai 1926.	1 liasse

471	23 novembre 1926.	1 liasse
472	24 novembre 1926.	1 liasse
473	26 novembre 1926.	1 liasse
474	14 mars 1927.	1 liasse
475	26 mars 1927.	1 liasse
476	30 mai 1927.	1 liasse
477	31 mai 1927.	1 liasse
478	2 juin 1927.	1 liasse
479	9 décembre 1927.	1 liasse
480	20 mars 1928.	1 liasse
481	24 septembre 1928.	1 liasse
482	10 décembre 1928.	1 liasse
483	11 décembre 1928.	1 liasse
484	5 mars 1929.	1 liasse
485	8 mars 1929.	1 liasse
486	13 mars 1929.	1 liasse

487	4 juin 1929.	1 liasse
488	5 juin 1929.	1 liasse
489	23 septembre 1929.	1 liasse
490	25 septembre 1929.	1 liasse
491	26 septembre 1929.	1 liasse
492	28 septembre 1929.	1 liasse
493	30 septembre 1929.	1 liasse
494	3 décembre 1929.	1 liasse
495	5 décembre 1929.	1 liasse
496	7 décembre 1929.	1 liasse
497	10 décembre 1929.	1 liasse
498	18 juin 1930.	1 liasse
499	23 septembre 1930.	1 liasse
500	26 septembre 1930.	1 liasse
501	30 septembre 1930.	1 liasse
502	15 décembre 1930 (1).	1 liasse
503	15 décembre 1930 (2).	

		1 liasse
504	15 décembre 1930 (3).	1 liasse
505	15 décembre 1930 (4).	1 liasse
506	15 décembre 1930 (5).	1 liasse
507	10 mars 1931.	1 liasse
508	13 mars 1931.	1 liasse
509	22 mai 1931 (1).	1 liasse
510	22 mai 1931 (2).	1 liasse
511	22 mai 1931 (3).	1 liasse
512	23 mai 1931.	1 liasse
513	6 juillet 1931.	1 liasse
514	10 juillet 1931.	1 liasse
515	18 novembre 1931.	1 liasse
516	20 novembre 1931.	1 liasse
517	24 novembre 1931.	1 liasse
518	27 novembre 1931.	1 liasse
519	29 février 1932.	1 liasse

520	7 juillet 1932.	1 liasse
521	15 décembre 1932.	1 liasse
522	29 mai 1933 (1).	1 liasse
523	29 mai 1933 (2).	1 liasse
524	29 mai 1933 (3).	1 liasse
525	29 mai 1933 (4).	1 liasse
526	29 mai 1933 (5).	1 liasse
527	8 juin 1933.	1 liasse
528	11 décembre 1933.	1 liasse
529	12 décembre 1933.	1 liasse
530	23 mars 1935.	1 liasse
531	18 juin 1935.	1 liasse
532	21 juin 1935 (1).	1 liasse
533	21 juin 1935 (2).	1 liasse
534	21 juin 1935 (3).	1 liasse
535	25 juin 1935.	1 liasse

536	27 novembre 1935.	1 liasse
537	30 novembre 1935.	1 liasse
538	16 juin 1936.	1 liasse
539	17 juin 1936.	1 liasse
540	20 juin 1936.	1 liasse
541	23 novembre 1936.	1 liasse
542	26 novembre 1936.	1 liasse
543	10 mars 1937.	1 liasse
544	11 mars 1937 (1).	1 liasse
545	11 mars 1937 (2).	1 liasse
546	11 mars 1937 (3).	1 liasse
547	17 novembre 1937.	1 liasse
548	21 novembre 1938.	1 liasse
549	11 décembre 1939.	1 liasse
550	13 décembre 1939.	1 liasse
551	10 décembre 1940.	1 liasse
552	11 mars 1941.	

		1 liasse
553	16 décembre 1941.	1 liasse
554	30 novembre 1942.	1 liasse
555	1er décembre 1942.	1 liasse
556	30 novembre 1943.	1 liasse
557	27 mars 1944.	1 liasse
558	11 décembre 1945.	1 liasse
559	18 mars 1946.	1 liasse
560	18 juin 1946.	1 liasse
561	11 mars 1947.	1 liasse
562	23 septembre 1947.	1 liasse
563	27 septembre 1947.	1 liasse
564	20 décembre 1947 (1).	1 liasse
565	20 décembre 1947 (2).	1 liasse
566	20 décembre 1947 (3).	1 liasse
567	20 décembre 1947 (4).	1 liasse
568	20 décembre 1947 (5).	1 liasse

569	20 décembre 1947 (6).	1 liasse
570	20 décembre 1947 (7).	1 liasse
571	18 février 1948.	1 liasse
572	2 juin 1948 (1).	1 liasse
573	2 juin 1948 (2).	1 liasse
574	2 juin 1948 (3).	1 liasse
575	2 juin 1948 (4).	1 liasse
576	2 juin 1948 (5).	1 liasse
577	2 juin 1948 (6).	1 liasse
578	2 juin 1948 (7).	1 liasse
579	2 juin 1948 (8).	1 liasse
580	2 juin 1948 (9).	1 liasse
581	2 juin 1948 (10).	1 liasse
582	2 juin 1948 (11).	1 liasse
583	2 juin 1948 (12).	1 liasse
584	2 juin 1948 (13).	1 liasse

585	8 septembre 1948.	1 liasse
586	7 juin 1949.	1 liasse
587	26 septembre 1949.	1 liasse
588	4 octobre 1949 (1).	1 liasse
589	4 octobre 1949 (2).	1 liasse
590	4 octobre 1949 (3).	1 liasse
591	4 octobre 1949 (4).	1 liasse
592	4 octobre 1949 (5).	1 liasse
593	4 octobre 1949 (6).	1 liasse
594	28 novembre 1949 (1).	1 liasse
595	28 novembre 1949 (2).	1 liasse
596	8 février 1950 (1).	1 liasse
597	8 février 1950 (2).	1 liasse
598	8 février 1950 (3).	1 liasse
599	8 février 1950 (4).	1 liasse
600	13 février 1950 (1).	1 liasse
601	13 février 1950 (2).	1 liasse

		1 liasse
602	26 juin 1950.	1 liasse
603	28 juin 1950.	1 liasse
604	5 juillet 1950 (1).	1 liasse
605	5 juillet 1950 (2).	1 liasse
606	5 juillet 1950 (3).	1 liasse
607	14 novembre 1950 (1).	1 liasse
608	14 novembre 1950 (2).	1 liasse
609	14 novembre 1950 (3).	1 liasse
610	26 février 1951.	1 liasse
611	8 mars 1951 (1).	1 liasse
612	8 mars 1951 (2).	1 liasse
613	25 septembre 1951 (1).	1 liasse
614	25 septembre 1951 (2).	1 liasse
615	26 septembre 1951.	1 liasse
616	1er juillet 1952 (1).	1 liasse
617	1er juillet 1952 (2).	1 liasse

618	28 janvier 1953 (1).	1 liasse
619	28 janvier 1953 (2).	1 liasse
620	26 mai 1953 (1).	1 liasse
621	26 mai 1953 (2).	1 liasse
622	26 mai 1953 (3).	1 liasse
623	29 mai 1953 (1).	1 liasse
624	29 mai 1953 (2).	1 liasse
625	20 juillet 1953 (1).	1 liasse
626	20 juillet 1953 (2).	1 liasse
627	2 décembre 1953 (1).	1 liasse
628	2 décembre 1953 (2).	1 liasse
629	4 mars 1954.	1 liasse
630	7 décembre 1954.	1 liasse
631	5 mai 1955 (1).	1 liasse
632	5 mai 1955 (2).	1 liasse
633	5 mai 1955 (3).	1 liasse

634	5 mai 1955 (4).	1 liasse
635	8 novembre 1955 (1).	1 liasse
636	8 novembre 1955 (2).	1 liasse
637	21 mars 1956 (1).	1 liasse
638	21 mars 1956 (2).	1 liasse
639	25 février 1958.	1 liasse
640	30 septembre 1959 (1).	1 liasse
641	30 septembre 1959 (2).	1 liasse
642	8 février 1960.	1 liasse
643	10 février 1960.	1 liasse
644	11 février 1960.	1 liasse
645	13 juin 1960 (1).	1 liasse
646	13 juin 1960 (2).	1 liasse
647	9 mars 1961 (1).	1 liasse
648	9 mars 1961 (2).	1 liasse
649	9 mars 1961 (3).	1 liasse
650	9 mars 1961 (4).	1 liasse

		1 liasse
651	9 mars 1961 (5).	1 liasse
652	9 mars 1961 (6).	1 liasse
653	9 mars 1961 (7).	1 liasse
654	9 mars 1961 (8).	1 liasse
655	9 mars 1961 (9).	1 liasse
656	9 mars 1961 (10).	1 liasse
657	9 mars 1961 (11).	1 liasse
658	9 mars 1961 (12).	1 liasse
659	9 mars 1961 (13).	1 liasse
660	21 novembre 1961.	1 liasse
661	10 mars 1962 (1).	1 liasse
662	10 mars 1962 (2).	1 liasse
663	10 mars 1962 (3).	1 liasse
664	21 mars 1962.	1 liasse
665	6 juin 1962.	1 liasse
666	19 septembre 1962 .	1 liasse

667	18 mars 1964 (1).	1 liasse
668	18 mars 1964 (2).	1 liasse
669	18 mars 1964 (3).	1 liasse
670	9 juin 1964 (1).	1 liasse
671	9 juin 1964 (2).	1 liasse
672	9 juin 1964 (3).	1 liasse
673	9 juin 1964 (4).	1 liasse
674	9 juin 1964 (5).	1 liasse
675	9 juin 1964 (6).	1 liasse
676	9 juin 1964 (7).	1 liasse
677	2 avril 1966 (1).	1 liasse
678	2 avril 1966 (2).	1 liasse
679	2 avril 1966 (3).	1 liasse
680	9 juin 1966 (1).	1 liasse
681	9 juin 1966 (2).	1 liasse
682	10 mars 1967 (1).	1 liasse

683	10 mars 1967 (2).	1 liasse
684	10 mars 1967 (3).	1 liasse
685	10 mars 1967 (4).	1 liasse
686	26 juin 1968 (1).	1 liasse
687	26 juin 1968 (2).	1 liasse
688	26 juin 1968 (3).	1 liasse
689	26 juin 1968 (4).	1 liasse
690	25 septembre 1968 (1).	1 liasse
691	25 septembre 1968 (2).	1 liasse
692	25 septembre 1968 (3).	1 liasse
693	25 septembre 1968 (4).	1 liasse
694	25 septembre 1968 (5).	1 liasse
695	27 mars 1969 (1).	1 liasse
696	27 mars 1969 (2).	1 liasse
697	27 mars 1969 (3).	1 liasse
698	27 mars 1969 (4).	1 liasse
699	19 juin 1969 (1).	

		1 liasse
700	19 juin 1969 (2).	1 liasse
701	19 juin 1969 (3).	1 liasse
702	1er octobre 1969 (1).	1 liasse
703	1er octobre 1969 (2).	1 liasse
704	1er octobre 1969 (3).	1 liasse
705	1er octobre 1969 (4).	1 liasse
706	9 octobre 1969 (1).	1 liasse
707	9 octobre 1969 (2).	1 liasse
708	9 octobre 1969 (3).	1 liasse
709	18 mars 1970 (1).	1 liasse
710	18 mars 1970 (2).	1 liasse
711	18 mars 1970 (3).	1 liasse
712	20 avril 1970 (1).	1 liasse
713	20 avril 1970 (2).	1 liasse
714	20 avril 1970 (3).	1 liasse
715	23 novembre 1970 (1).	1 liasse

716	23 novembre 1970 (2).	1 liasse
717	23 novembre 1970 (3).	1 liasse
718	18 mars 1971 (1)	1 liasse
719	18 mars 1971 (2)	1 liasse
720	18 mars 1971 (3)	1 liasse
721	18 mars 1971 (4)	1 liasse
722	22 avril 1971 (1).	1 liasse
723	22 avril 1971 (2).	1 liasse
724	22 avril 1971 (3).	1 liasse
725	29 avril 1971 (1).	1 liasse
726	29 avril 1971 (2).	1 liasse
727	29 avril 1971 (3).	1 liasse
728	29 avril 1971 (4).	1 liasse
729	20 avril 1972 (1).	1 liasse
730	20 avril 1972 (2).	1 liasse
731	20 avril 1972 (3).	1 liasse

732	20 avril 1972 (4).	1 liasse
733	10 mai 1972 (1).	1 liasse
734	10 mai 1972 (2).	1 liasse
735	10 mai 1972 (3).	1 liasse
736	5 juin 1972 (1).	1 liasse
737	5 juin 1972 (2).	1 liasse
738	5 juin 1972 (3).	1 liasse
739	22 juin 1972 (1).	1 liasse
740	22 juin 1972 (2).	1 liasse
741	22 juin 1972 (3).	1 liasse
742	22 juin 1972 (4).	1 liasse
743	13 septembre 1972 (1).	1 liasse
744	13 septembre 1972 (2).	1 liasse
745	13 septembre 1972 (3).	1 liasse
746	8 décembre 1972 (1).	1 liasse
747	8 décembre 1972 (2).	1 liasse
748	8 décembre 1972 (3).	1 liasse

		1 liasse
749	8 décembre 1972 (4).	1 liasse
750	21 décembre 1972 (1).	1 liasse
751	21 décembre 1972 (2).	1 liasse
752	21 décembre 1972 (3).	1 liasse
753	16 octobre 1973 (1).	1 liasse
754	16 octobre 1973 (2).	1 liasse
755	23 novembre 1973 (1).	1 liasse
756	23 novembre 1973 (2).	1 liasse
757	23 novembre 1973 (3).	1 liasse
758	23 novembre 1973 (4).	1 liasse
759	13 décembre 1973 (1).	1 liasse
760	13 décembre 1973 (2).	1 liasse
761	13 décembre 1973 (3).	1 liasse
762	17 janvier 1974 (1).	1 liasse
763	17 janvier 1974 (2).	1 liasse
764	17 janvier 1974 (3).	1 liasse

765	17 janvier 1974 (4).	1 liasse
766	20 septembre 1974 (1).	1 liasse
767	20 septembre 1974 (2).	1 liasse
768	20 septembre 1974 (3).	1 liasse
769	20 septembre 1974 (4).	1 liasse
770	4 décembre 1974 (1).	1 liasse
771	4 décembre 1974 (2).	1 liasse
772	4 décembre 1974 (3).	1 liasse
773	20 décembre 1974 (1).	1 liasse
774	20 décembre 1974 (2).	1 liasse
775	20 décembre 1974 (3).	1 liasse
776	20 décembre 1974 (4).	1 liasse
777	20 décembre 1974 (5).	1 liasse
778	20 décembre 1974 (6).	1 liasse
779	20 décembre 1974 (7).	1 liasse
780	20 décembre 1974 (8).	1 liasse

781	20 décembre 1974 (9).	1 liasse
782	20 décembre 1974 (10).	1 liasse
783	16 octobre 1975 (1).	1 liasse
784	16 octobre 1975 (2).	1 liasse
785	16 octobre 1975 (3).	1 liasse
786	16 octobre 1975 (4).	1 liasse
787	16 octobre 1975 (5).	1 liasse
788	14 janvier 1976 (1).	1 liasse
789	14 janvier 1976 (2).	1 liasse
790	14 janvier 1976 (3).	1 liasse
791	14 janvier 1976 (4).	1 liasse
792	22 janvier 1976 (1).	1 liasse
793	22 janvier 1976 (2).	1 liasse
794	22 janvier 1976 (3).	1 liasse
795	22 janvier 1976 (4).	1 liasse
796	3 mars 1976 (1).	1 liasse
797	3 mars 1976 (2).	1 liasse

		1 liasse
798	3 mars 1976 (3).	1 liasse
799	3 mars 1976 (4).	1 liasse
800	3 mars 1976 (5).	1 liasse
801	24 mars 1976 (1).	1 liasse
802	24 mars 1976 (2).	1 liasse
803	24 mars 1976 (3).	1 liasse
804	24 mars 1976 (4).	1 liasse
805	24 mars 1976 (5).	1 liasse
806	24 mars 1976 (6).	1 liasse
807	6 octobre 1976 (1).	1 liasse
808	6 octobre 1976 (2).	1 liasse
809	6 octobre 1976 (3).	1 liasse
810	6 octobre 1976 (4).	1 liasse
811	22 mars 1977.	1 liasse
812	28 septembre 1977 (1).	1 liasse
813	28 septembre 1977 (2).	1 liasse

814	28 septembre 1977 (3).	1 liasse
815	28 septembre 1977 (4).	1 liasse
816	28 septembre 1977 (5).	1 liasse
817	15 décembre 1977 (1).	1 liasse
818	15 décembre 1977 (2).	1 liasse
819	19 janvier 1978 (1).	1 liasse
820	19 janvier 1978 (2).	1 liasse
821	19 janvier 1978 (3).	1 liasse
822	12 mai 1978 (1).	1 liasse
823	12 mai 1978 (2).	1 liasse
824	12 mai 1978 (3).	1 liasse
825	12 mai 1978 (4).	1 liasse
826	12 mai 1978 (5).	1 liasse
827	12 mai 1978 (6).	1 liasse
828	12 mai 1978 (7).	1 liasse
829	12 mai 1978 (8).	1 liasse

830	12 mai 1978 (9).	1 liasse
831	12 mai 1978 (10).	1 liasse
832	12 mai 1978 (11).	1 liasse
833	12 mai 1978 (12).	1 liasse
834	12 mai 1978 (13).	1 liasse
835	12 mai 1978 (14).	1 liasse
836	12 mai 1978 (15).	1 liasse
837	12 mai 1978 (16).	1 liasse
838	12 mai 1978 (17).	1 liasse
839	12 mai 1978 (18).	1 liasse
840	24 mai 1978.	1 liasse
841	17 novembre 1978 (1).	1 liasse
842	17 novembre 1978 (2).	1 liasse
843	17 novembre 1978 (3).	1 liasse
844	17 novembre 1978 (4).	1 liasse
845	1er février 1979 (1).	1 liasse
846	1er février 1979 (2).	

		1 liasse
847	1er février 1979 (3).	1 liasse
848	1er février 1979 (4).	1 liasse
849	22 mai 1979 (1).	1 liasse
850	22 mai 1979 (2).	1 liasse
851	22 mai 1979 (3).	1 liasse
852	22 mai 1979 (4).	1 liasse
853	22 mai 1979 (5).	1 liasse
854	7 juin 1979 (1).	1 liasse
855	7 juin 1979 (2).	1 liasse
856	7 juin 1979 (3).	1 liasse
857	7 juin 1979 (4).	1 liasse
858	5 octobre 1979 (1).	1 liasse
859	5 octobre 1979 (2).	1 liasse
860	5 octobre 1979 (3).	1 liasse
861	5 octobre 1979 (4).	1 liasse
862	22 novembre 1979 (1).	1 liasse

863	22 novembre 1979 (2).	1 liasse
864	22 novembre 1979 (3).	1 liasse
865	22 novembre 1979 (4).	1 liasse
866	22 novembre 1979 (5).	1 liasse
867	22 novembre 1979 (6).	1 liasse
868	22 novembre 1979 (7).	1 liasse
869	22 novembre 1979 (8).	1 liasse
870	28 novembre 1979 (1).	1 liasse
871	28 novembre 1979 (2).	1 liasse
872	28 novembre 1979 (3).	1 liasse
873	28 novembre 1979 (4).	1 liasse
874	28 novembre 1979 (5).	1 liasse
875	22 février 1980 (1).	1 liasse
876	22 février 1980 (2).	1 liasse
877	22 février 1980 (3).	1 liasse
878	22 février 1980 (4).	1 liasse

879	22 février 1980 (5).	1 liasse
880	22 février 1980 (6).	1 liasse
881	2 octobre 1980 (1).	1 liasse
882	2 octobre 1980 (2).	1 liasse
883	2 octobre 1980 (3).	1 liasse
884	2 octobre 1980 (4).	1 liasse
885	2 octobre 1980 (5).	1 liasse
886	2 octobre 1980 (6).	1 liasse
887	22 octobre 1980 (1).	1 liasse
888	22 octobre 1980 (2).	1 liasse
889	22 octobre 1980 (3).	1 liasse
890	22 octobre 1980 (4).	1 liasse
891	31 octobre 1980 (1).	1 liasse
892	31 octobre 1980 (2).	1 liasse
893	31 octobre 1980 (3).	1 liasse
894	31 octobre 1980 (4).	1 liasse
895	31 octobre 1980 (5).	1 liasse

		1 liasse
896	31 octobre 1980 (6).	1 liasse
897	21 novembre 1980 (1).	1 liasse
898	21 novembre 1980 (2).	1 liasse
899	21 novembre 1980 (3).	1 liasse
900	21 novembre 1980 (4).	1 liasse
901	21 novembre 1980 (5).	1 liasse
902	21 novembre 1980 (6).	1 liasse
903	18 février 1981 (1).	1 liasse
904	18 février 1981 (2).	1 liasse
905	18 février 1981 (3).	1 liasse
906	18 février 1981 (4).	1 liasse
907	7 octobre 1981 (1).	1 liasse
908	7 octobre 1981 (2).	1 liasse
909	7 octobre 1981 (3).	1 liasse
910	7 octobre 1981 (4).	1 liasse
911	6 novembre 1981 (1).	1 liasse

912	6 novembre 1981 (2).	1 liasse
913	6 novembre 1981 (3).	1 liasse
914	6 novembre 1981 (4).	1 liasse
915	6 novembre 1981 (5).	1 liasse
916	2 décembre 1981 (1).	1 liasse
917	2 décembre 1981 (2).	1 liasse
918	2 décembre 1981 (3).	1 liasse
919	2 décembre 1981 (4).	1 liasse
920	2 décembre 1981 (5).	1 liasse
921	1er octobre 1982 (1).	1 liasse
922	1er octobre 1982 (2).	1 liasse
923	1er octobre 1982 (3).	1 liasse
924	1er octobre 1982 (4).	1 liasse
925	21 octobre 1982 (1).	1 liasse
926	21 octobre 1982 (2).	1 liasse
927	21 octobre 1982 (3).	1 liasse

928	21 octobre 1982 (4).	1 liasse
929	18 novembre 1982.	1 liasse
930	25 novembre 1982 (1).	1 liasse
931	25 novembre 1982 (2).	1 liasse
932	25 novembre 1982 (3).	1 liasse
933	25 novembre 1982 (4).	1 liasse
934	25 novembre 1982 (5).	1 liasse
935	25 novembre 1982 (6).	1 liasse
936	16 décembre 1982.	1 liasse
937	20 mai 1983 (1).	1 liasse
938	20 mai 1983 (2).	1 liasse
939	20 mai 1983 (3).	1 liasse
940	20 mai 1983 (4).	1 liasse
941	20 mai 1983 (5).	1 liasse
942	20 mai 1983 (6).	1 liasse
943	10 novembre 1983 (1).	1 liasse
944	10 novembre 1983 (2).	1 liasse

		1 liasse
945	10 novembre 1983 (3).	1 liasse
946	10 novembre 1983 (4).	1 liasse
947	10 novembre 1983 (5).	1 liasse
948	10 novembre 1983 (6).	1 liasse
949	10 janvier 1984 (1).	1 liasse
950	10 janvier 1984 (2).	1 liasse
951	10 janvier 1984 (3).	1 liasse
952	10 janvier 1984 (4).	1 liasse
953	29 mars 1984 (1).	1 liasse
954	29 mars 1984 (2).	1 liasse
955	29 mars 1984 (3).	1 liasse
956	29 mars 1984 (4).	1 liasse
957	27 septembre 1984 (1).	1 liasse
958	27 septembre 1984 (2).	1 liasse
959	27 septembre 1984 (3).	1 liasse
960	27 septembre 1984 (4).	1 liasse

961	27 septembre 1984 (5).	1 liasse
962	11 octobre 1984 (1).	1 liasse
963	11 octobre 1984 (2).	1 liasse
964	11 octobre 1984 (3).	1 liasse
965	11 octobre 1984 (4).	1 liasse
966	28 février 1985 (1).	1 liasse
967	28 février 1985 (2).	1 liasse
968	28 février 1985 (3).	1 liasse
969	28 février 1985 (4).	1 liasse
970	28 février 1985 (5).	1 liasse
971	30 mai 1985 (1).	1 liasse
972	30 mai 1985 (2).	1 liasse
973	30 mai 1985 (3).	1 liasse
974	30 mai 1985 (4).	1 liasse
975	18 décembre 1985 (1).	1 liasse
976	18 décembre 1985 (2).	1 liasse

977	18 décembre 1985 (3).	1 liasse
978	18 décembre 1985 (4).	1 liasse
979	23 janvier 1986 (1).	1 liasse
980	23 janvier 1986 (2).	1 liasse
981	23 janvier 1986 (3).	1 liasse
982	23 janvier 1986 (4).	1 liasse
983	23 janvier 1986 (5).	1 liasse
984	23 janvier 1986 (6).	1 liasse
985	23 janvier 1986 (7).	1 liasse
986	23 janvier 1986 (8).	1 liasse
987	23 janvier 1986 (9).	1 liasse
988	23 janvier 1986 (10).	1 liasse
989	23 janvier 1986 (11).	1 liasse
990	23 janvier 1986 (12).	1 liasse
991	23 janvier 1986 (13).	1 liasse
992	23 janvier 1986 (14).	1 liasse
993	23 janvier 1986 (15).	1 liasse

		1 liasse
994	23 janvier 1986 (16).	1 liasse
995	23 janvier 1986 (17).	1 liasse
996	23 janvier 1986 (18).	1 liasse
997	23 janvier 1986 (19).	1 liasse
998	23 janvier 1986 (20).	1 liasse
999	13 février 1986 (1).	1 liasse
1000	13 février 1986 (2).	1 liasse
1001	13 février 1986 (3).	1 liasse
1002	13 février 1986 (4).	1 liasse
1003	28 mai 1986 (1).	1 liasse
1004	28 mai 1986 (2).	1 liasse
1005	28 mai 1986 (3).	1 liasse
1006	9 octobre 1986 (1).	1 liasse
1007	9 octobre 1986 (2).	1 liasse
1008	9 octobre 1986 (3).	1 liasse
1009	9 octobre 1986 (4).	1 liasse

1010	4 décembre 1986 (1).	1 liasse
1011	4 décembre 1986 (2).	1 liasse
1012	4 décembre 1986 (3).	1 liasse
1013	4 décembre 1986 (4).	1 liasse
1014	4 décembre 1986 (5).	1 liasse
1015	4 décembre 1986 (6).	1 liasse
1016	4 décembre 1986(7).	1 liasse
1017	4 décembre 1986(8).	1 liasse
1018	4 décembre 1986(9).	1 liasse
1019	4 décembre 1986(10).	1 liasse
1020	22 janvier 1987(1).	1 liasse
1021	22 janvier 1987(2).	1 liasse
1022	22 janvier 1987(3).	1 liasse
1023	22 janvier 1987(4).	1 liasse
1024	22 janvier 1987(5).	1 liasse
1025	4 mars 1987 (1).	1 liasse

1026	4 mars 1987 (2).	1 liasse
1027	4 mars 1987 (3).	1 liasse
1028	4 mars 1987 (4).	1 liasse
1029	18 mars 1987 (1).	1 liasse
1030	18 mars 1987 (2).	1 liasse
1031	18 mars 1987 (3).	1 liasse
1032	18 mars 1987 (4).	1 liasse
1033	18 mars 1987 (5).	1 liasse
1034	10 septembre 1987 (1).	1 liasse
1035	10 septembre 1987 (2).	1 liasse
1036	10 septembre 1987 (3).	1 liasse
1037	10 septembre 1987 (4).	1 liasse
1038	14 octobre 1987 (1).	1 liasse
1039	14 octobre 1987 (2).	1 liasse
1040	14 octobre 1987 (3).	1 liasse
1041	14 octobre 1987 (4).	1 liasse
1042	12 novembre 1987 (1).	

		1 liasse
1043	12 novembre 1987 (2).	1 liasse
1044	12 novembre 1987 (3).	1 liasse
1045	12 novembre 1987 (4).	1 liasse
1046	12 novembre 1987 (5).	1 liasse
1047	9 décembre 1987 (1).	1 liasse
1048	9 décembre 1987 (2).	1 liasse
1049	9 décembre 1987 (3).	1 liasse
1050	9 décembre 1987 (4).	1 liasse
1051	9 décembre 1987 (5).	1 liasse
1052	18 décembre 1987 (1).	1 liasse
1053	18 décembre 1987 (2).	1 liasse
1054	18 décembre 1987 (3).	1 liasse
1055	18 décembre 1987 (4).	1 liasse
1056	18 décembre 1987 (5).	1 liasse
1057	14 janvier 1988 (1).	1 liasse
1058	14 janvier 1988 (2).	1 liasse

1059	14 janvier 1988 (3).	1 liasse
1060	14 janvier 1988 (4).	1 liasse
1061	14 janvier 1988 (5).	1 liasse
1062	14 janvier 1988 (6).	1 liasse
1063	10 février 1988 (1).	1 liasse
1064	10 février 1988 (2).	1 liasse
1065	10 février 1988 (3).	1 liasse
1066	10 février 1988 (4).	1 liasse
1067	10 février 1988 (5).	1 liasse
1068	10 février 1988 (6).	1 liasse
1069	20 mai 1988 (1).	1 liasse
1070	20 mai 1988 (2).	1 liasse
1071	20 mai 1988 (3).	1 liasse
1072	30 mai 1988 (1).	1 liasse
1073	30 mai 1988 (2).	1 liasse
1074	30 mai 1988 (3).	1 liasse

1075	30 mai 1988 (4).	1 liasse
1076	16 juin 1988.	1 liasse
1077	8 février 1989 (1).	1 liasse
1078	8 février 1989 (2).	1 liasse
1079	8 février 1989 (3).	1 liasse
1080	8 février 1989 (4).	1 liasse
1081	27 septembre 1989 (1).	1 liasse
1082	27 septembre 1989 (2).	1 liasse
1083	27 septembre 1989 (3).	1 liasse
1084	27 septembre 1989 (4).	1 liasse
1085	27 septembre 1989 (5).	1 liasse
1086	15 décembre 1989 (1).	1 liasse
1087	15 décembre 1989 (2).	1 liasse
1088	15 décembre 1989 (3).	1 liasse
1089	15 décembre 1989 (4).	1 liasse
1090	15 décembre 1989 (5).	1 liasse
1091	15 décembre 1989 (6).	1 liasse

		1 liasse
1092	15 décembre 1989 (7).	1 liasse
1093	22 mars 1990 (1).	1 liasse
1094	22 mars 1990 (2).	1 liasse
1095	22 mars 1990 (3).	1 liasse
1096	22 mars 1990 (4).	1 liasse
1097	22 mars 1990 (5).	1 liasse
1098	22 mars 1990 (6).	1 liasse
1099	22 mars 1990 (7).	1 liasse
1100	22 mars 1990 (8).	1 liasse
1101	26 avril 1990 (1).	1 liasse
1102	26 avril 1990 (2).	1 liasse
1103	26 avril 1990 (3).	1 liasse
1104	26 avril 1990 (4).	1 liasse
1105	26 avril 1990 (5).	1 liasse
1106	26 avril 1990 (6).	1 liasse
1107	27 juin 1990 (1).	1 liasse

1108	27 juin 1990 (2).	1 liasse
1109	27 juin 1990 (3).	1 liasse
1110	27 juin 1990 (4).	1 liasse
1111	27 juin 1990 (5).	1 liasse
1112	Pièces de natures diverses non attribuées provenant des dossiers de procédure. XIXe siècle.	1 liasse
	<i>1113 - 1161 RÉPERTOIRES CHRONOLOGIQUES DES AFFAIRES JUGÉES. 1813-1829.</i>	
1113	1813, 1e session.	1 pièce
1114	1813, 2e session.	1 pièce
1115	1813, 3e session.	1 pièce
1116	1813, 4e session.	1 pièce
1117	1814, 4e session.	1 pièce
1118	1815, 1e session.	1 pièce
1119	1816, 1e session.	1 pièce
1120	1816, 2e session.	1 pièce
1121	1816, 3e session.	1 pièce
1122	1817, 1e session.	

		1 pièce
1123	1817, 2e session.	1 pièce
1124	1817, 3e session.	1 pièce
1125	1817, 4e session.	1 pièce
1126	1818, 3e session.	1 pièce
1127	1818, 4e session.	1 pièce
1128	1819, 1e session.	1 pièce
1129	1819, 2e session.	1 pièce
1130	1820, 1e session.	1 pièce
1131	1820, 2e session.	1 pièce
1132	1820, 3e session.	1 pièce
1133	1821, 1e session.	1 pièce
1134	1821, 2e session.	1 pièce
1135	1821, 3e session.	1 pièce
1136	1821, 4e session.	1 pièce
1137	1822, 1e session.	1 pièce
1138	1822, 2e session.	1 pièce

1139	1822, 3e session.	1 pièce
1140	1822, 4e session.	1 pièce
1141	1823, 1e session.	1 pièce
1142	1823, 2e session.	1 pièce
1143	1823, 3e session.	1 pièce
1144	1823, 4e session.	1 pièce
1145	1824, 2e session.	1 pièce
1146	1824, 3e session.	1 pièce
1147	1824, 4e session.	1 pièce
1148	1825, 1e session.	1 pièce
1149	1825, 2e session.	1 pièce
1150	1825, 3e session.	1 pièce
1151	1826, 1e session.	1 pièce
1152	1826, 2e session.	1 pièce
1153	1827, 1e session.	1 pièce
1154	1827, 2e session.	1 pièce

1155	1827, 3e session.	1 pièce
1156	1827, 4e session.	1 pièce
1157	1828, 1e session.	1 pièce
1158	1828, 2e session.	1 pièce
1159	1828, 3e session.	1 pièce
1160	1828, 4e session.	1 pièce
1161	1829, 1e session.	1 pièce
<i>1162 - 1213 DOCUMENTS CONCERNANT LES JURÉS (ORDONNANCES DE CONVOCATION, CÉDULES D'ASSIGNATION, LISTES, CERTIFICATS MÉDICAUX...). 1831-1924.</i>		
1162	1831, 4e session.	1 chemise
1163	1832, 1e session.	1 chemise
1164	1832, 2e session.	1 chemise
1165	1833, 3e session.	1 chemise
1166	1834, 4e session.	1 chemise
1167	1835, 1e session.	1 chemise
1168	1835, 2e session.	1 chemise
1169	1835, 4e session.	1 chemise

1170	1836, 2e session.	1 chemise
1171	1853, 1e session.	1 chemise
1172	1854, 1e session.	1 chemise
1173	1856, 2e session.	1 chemise
1174	1856, 3e session.	1 chemise
1175	1856, 4e session.	1 chemise
1176	1866, 1e session.	1 chemise
1177	1866, 4e session.	1 chemise
1178	1868, 1e session.	1 chemise
1179	1868, 4e session.	1 chemise
1180	1869, 1e session.	1 chemise
1181	1869, 2e session.	1 chemise
1182	1869, 4e session.	1 chemise
1183	1870, 1e session.	1 chemise
1184	1870, 2e session.	1 chemise
1185	1870, 3e session.	1 chemise

1186	1870, 4e session.	1 chemise
1187	1872, 1e session.	1 chemise
1188	1872, 2e session.	1 chemise
1189	1872, 3e session.	1 chemise
1190	1873, 2e session.	1 chemise
1191	1873, 4e session.	1 chemise
1192	1875, 4e session.	1 chemise
1193	1879, 1e session.	1 chemise
1194	1879, 2e session.	1 chemise
1195	1879, 4e session.	1 chemise
1196	1880, 1e session.	1 chemise
1197	1887, 4e session.	1 chemise
1198	1888, 2e session.	1 chemise
1199	1889, 1e session.	1 chemise
1200	1892, 4e session.	1 chemise
1201	1893, 1e session.	1 chemise
1202	1893, 2e session.	1 chemise

		1 chemise
1203	1893, 4e session.	1 chemise
1204	1894, 1e session.	1 chemise
1205	1894, 3e session.	1 chemise
1206	1894, 4e session.	1 chemise
1207	1896, 1e session.	1 chemise
1208	1896, 2e session.	1 chemise
1209	1897, 1e session.	1 chemise
1210	1898, 2e session.	1 chemise
1211	1899, 1e session.	1 chemise
1212	1900, 4e session.	1 chemise
1213	1924, 3e session	1 chemise